

1854

17872
1854

RAPPORT GÉNÉRAL

A SON EXCELLENCE M. LE MINISTRE

DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

SUR LE SERVICE MÉDICAL

DES

EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1854,

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES EAUX MINÉRALES,
ET LU A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE LE 29 NOVEMBRE 1856,

Par le Docteur A. GUÉRARD.



EXTRAIT DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,

TOME XXI.

PARIS,

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19.

1857

1854

RAPPORT GÉNÉRAL

A SON EXCELLENCE M. LE MINISTRE

DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PAR LE SERVICE MÉDICAL

DES

Eaux Minérales de la France

Pendant l'année 1854

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES EAUX MINÉRALES,

ET LU A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE LE 29 NOVEMBRE 1854.

PAR LE DOCTEUR A. GUICHARD.

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

TOME XXV

PARIS.

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

1857

RAPPORT GÉNÉRAL

A SON EXCELLENCE M. LE MINISTRE

DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

SUR LE

SERVICE MÉDICAL DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1854.

Les eaux minérales ont acquis, de nos jours, dans le traitement des maladies chroniques, une importance qui tend à prendre encore plus de développement sous l'influence de la facilité toujours croissante des moyens de transport. Réservés naguère aux riches, ces précieux agents thérapeutiques sont devenus accessibles aux personnes les moins favorisées de la fortune, et bientôt les indigents eux-mêmes, déjà accueillis dans quelques établissements pourvus de maisons hospitalières, pourront être admis partout à jouir des bienfaits de la médication thermale.

Mais ce n'est pas seulement aux malades qui en faisaient usage que l'affluence des visiteurs aux sources minérales a été profitable. La plupart des contrées où elles jaillissent ont trouvé dans cette affluence un élément de prospérité, tant par l'argent laissé dans le pays que par les

travaux exécutés dans le but de faciliter l'accès aux établissements thermaux ou d'en rendre le séjour commode et même agréable.

Pendant que ces améliorations matérielles s'exécutaient, on soumettait à une révision, rendue nécessaire par les progrès de la science, tout ce qui se rapporte à l'histoire naturelle et médicale des eaux. De nouvelles analyses y démontraient la présence d'éléments précédemment méconnus, tels que l'arsenic, l'iode, le brome, et cette découverte donnait enfin une explication rationnelle de l'action de certaines sources, dont l'efficacité curative avait offert jusque-là un singulier contraste avec l'insignifiance ou l'absence à peu près complète des principes minéralisateurs.

L'Académie de médecine peut, à juste titre, revendiquer l'honneur d'une grande partie de ces recherches, exécutées spontanément par plusieurs de nos collègues, ou, en vertu d'une mission officielle, par le chef des travaux chimiques de la Compagnie, auquel est également due l'instruction du 27 mars 1845 sur le puisement et l'envoi des eaux minérales naturelles.

La Commission des eaux minérales n'est pas non plus restée étrangère à ce mouvement scientifique ; elle vous a transmis, par l'organe de ses rapporteurs, un grand nombre de considérations importantes relatives à l'aménagement des eaux, au forage des sources, etc.

Tant d'efforts réunis et concourant à un même but ont réalisé d'immenses progrès dans l'étude physico-chimique des sources thermales.

Mais la partie thérapeutique de cette étude est loin d'avoir marché d'un pas égal, moins peut-être par suite de la difficulté du sujet que par le défaut d'unité dans les travaux, et surtout par le peu de zèle qu'apportent la plupart des médecins inspecteurs dans l'accomplissement du devoir le plus essentiel de leur charge : je veux parler de la rédaction et de l'envoi des *Rapports annuels*.

Le tableau suivant montre combien ce reproche est mérité : il offre le relevé des envois adressés à l'Académie par MM. les médecins inspecteurs dans les six années comprises entre 1849 et 1854 (1).

(1) Dans la rédaction de ce tableau, nous avons omis à dessein plus de quatre-vingt sources non pourvues d'inspecteur, mais dont plusieurs offrent des établissements assez fréquentés. Nous citerons dans ce nombre : Dorres, Foncirque, Garriis, Jouhé, La Preste, Rosheim, Salins, etc.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.
Absac.	»	»	»	envoi.	»	»
Aix.	»	envoi.	»	envoi.	envoi.	»
Alet.	»	»	»	»	»	»
Allevard.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Arcachon.	»	»	»	»	»	»
Arles ou Amélie-les-Bains.	»	»	»	»	»	»
Audinac.	»	»	»	»	»	»
Aulus.	envoi.	»	»	»	»	»
Aurillac.	»	»	»	»	»	»
Avène.	envoi.	envoi.	»	envoi.	»	»
Ax.	»	envoi.	»	»	»	»
Bagnères-de-Bigorre.	»	envoi.	envoi.	»	»	»
Bagnères-de-Luchon.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Bagnoles.	»	»	envoi.	»	»	»
Bagnols.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Bains.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Balaruc.	envoi.	envoi.	»	envoi.	envoi.	envoi.
Barbotan.	»	»	»	envoi.	envoi.	»
Barèges (service civil).	»	»	envoi.	envoi.	»	envoi.
Barèges (service militaire).	envoi.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Bilazais.	»	»	envoi.	envoi.	envoi.	»
Biarritz.	»	»	»	envoi.	»	envoi.
Boulogne.	»	»	»	envoi.	»	»
Bourbon-Lancy.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Bourbon-l'Archambault.	»	envoi.	»	envoi.	»	envoi.
Bourbonne (service civil).	»	envoi.	»	»	envoi.	»
Bourbonne (service militaire).	envoi.	»	»	envoi.	envoi.	envoi.
Bussang.	»	»	»	»	»	»
Cadéac.	»	envoi.	»	»	»	»
Calais.	»	»	»	envoi.	»	»
Caldanicia.	»	»	»	»	»	»
Cambo.	»	envoi.	»	envoi.	envoi.	»
Camoins.	»	»	envoi.	»	»	»
Capvern.	»	envoi.	»	envoi.	»	»
Carcannières.	»	»	»	»	»	»
Cassuéjous.	»	»	»	»	»	»
Casteljaloux.	»	»	»	envoi.	»	»
Castera-Verduzan.	»	»	»	envoi.	envoi.	envoi.
Cauterets.	»	envoi.	»	»	»	»
Cauvalat-lez-le-Vigan.	»	envoi.	»	»	»	envoi.
Celles.	»	»	»	»	»	»
Cette (bains de mer).	»	»	»	»	»	»
Charbonnières.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Châteauneuf.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	»
Châteldon.	»	»	»	envoi.	»	envoi.
Chatelguyon.	»	»	»	»	»	»
Chatenois.	»	»	»	envoi.	»	»
Chaudes-Aigues.	envoi.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Contrexéville.	»	»	»	envoi.	»	»
Cransac.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Cusset.	»	»	»	»	envoi.	»

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.
Dax (Canton de) St-Pierre, Bibi, etc.	"	"	"	envoi.	envoi.	envoi.
Dieppe.	envoi.	"	"	"	envoi.	envoi.
Digne.	"	envoi.	"	envoi.	"	"
Dinan.	"	"	"	envoi.	"	"
Dunkerque.	"	"	"	envoi.	envoi.	"
Eaux-Bonnes.	"	"	"	"	"	"
Eaux-Chaudes.	"	"	envoi.	"	envoi.	"
Encausse.	envoi.	"	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Enghien.	"	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Escaldas.	"	"	"	"	"	"
Escouloubre.	"	"	"	"	"	"
Euzet ou Yeuze et Saint-Jean de Ceyrargues.	"	envoi.	"	"	"	envoi.
Evau.	envoi.	envoi.	"	"	"	"
Foncaude.	"	envoi.	"	envoi.	envoi.	"
Fonsanche.	"	envoi.	"	"	envoi.	envoi.
Fontaines.	"	"	"	"	"	"
Forges.	"	"	envoi.	envoi.	envoi.	"
Gamarde.	"	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Gazost.	"	"	"	"	"	"
Gréoulx.	envoi.	envoi.	"	envoi.	envoi.	envoi.
Guillon.	"	envoi.	"	"	envoi.	"
Guitera.	"	"	"	"	"	"
Hauterive.	"	"	"	"	"	"
Labarthe de Neste.	"	"	"	"	"	"
La Bourboule.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	"
La Cambrette.	"	"	"	"	"	"
La Chaldette.	envoi.	"	envoi.	"	envoi.	envoi.
La Malou.	envoi.	envoi.	"	envoi.	envoi.	envoi.
La Motte.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
La Roche-Pozay.	"	"	"	"	"	"
Le Boulou (St-Martin-de-Fenouil- la, etc.)	"	"	"	"	"	"
Le Monestier.	"	"	"	"	"	envoi.
Le Vernet.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Luxeuil.	"	envoi.	envoi.	"	"	"
Martigné-Briant.	"	"	"	"	"	"
Maska et Lavardens.	"	"	"	"	"	envoi.
Médague.	"	"	"	"	"	"
Miers.	"	"	"	"	"	"
Merens.	"	"	"	"	"	"
Molitg.	"	envoi.	"	"	"	"
Mont-Dore.	"	envoi.	"	envoi.	envoi.	envoi.
Montegut-Ségla.	"	"	"	"	"	"
Montmirail.	"	"	"	envoi.	"	"
Néris.	"	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Neyrac.	"	"	"	"	envoi.	"
Niederbronn.	"	envoi.	"	envoi.	"	envoi.
Olette et Thuez.	"	envoi.	"	envoi.	"	"
Orezza.	"	"	"	"	"	"
Pierrefonds.	"	"	"	envoi.	envoi.	envoi.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.
Pietrapola	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	»
Plan de Phazy	»	»	»	»	envoi.	»
Plombières	»	envoi.	»	envoi.	envoi.	envoi.
Pougues	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	»	»
Préchaq.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Propiac	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Provins	»	envoi.	envoi.	»	»	envoi.
Puzzichello	»	»	»	»	»	»
Rennes	»	envoi.	»	»	»	envoi.
Roanne	»	»	»	»	»	»
Rouzat (Beauregard-Vandon)	»	»	»	»	»	»
Royan (bains de mer)	»	»	»	envoi.	»	envoi.
Royal	»	»	»	»	»	envoi.
Sail-lez-Château-Morand	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	»
Sail-sous-Couzan	»	»	»	»	envoi.	envoi.
Saint-Alban	»	»	»	envoi.	envoi.	»
Saint-Amand	»	»	envoi.	envoi.	»	envoi.
Saint-Antoine-de-Guagno (service civil)	envoi.	envoi.	»	envoi.	»	»
Saint-Antoine-de-Guagno (milit.)	»	»	»	envoi.	envoi.	envoi.
Saint-Christau-de-l'Urbe	»	envoi.	»	»	»	»
Saint-Galmier	»	»	»	»	»	»
Saint-Honoré	»	»	»	»	»	»
Saint-Laurent	»	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Saint-Loubouer et d'Espérons	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Saint-Marc	»	»	»	»	»	»
Sainte-Marguerite	»	»	»	»	»	»
Sainte-Marie	»	»	»	»	»	envoi.
Saint-Myon	»	»	»	»	»	»
Saint-Nectaire	»	envoi.	»	envoi.	»	»
Saint-Sauveur	envoi.	envoi.	»	envoi.	envoi.	»
Saubuse	»	envoi.	»	»	»	»
Segray	»	»	envoi.	»	»	»
Soultzmatt	»	»	»	»	envoi.	envoi.
Sylvanès et Camarès	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Syradan	»	»	»	»	»	»
Tercis	»	envoi.	envoi.	»	»	»
Trébas	»	envoi.	»	envoi.	envoi.	envoi.
Uriage	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Ussat	»	envoi.	»	envoi.	envoi.	»
Vals	»	envoi.	»	envoi.	envoi.	»
Vichy (service civil)	»	envoi.	»	envoi.	»	(a) »
Vichy (service militaire)	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.	»
Vic-le-Comte	»	»	»	»	»	»
Vic-sur-Cère	envoi.	»	envoi.	envoi.	envoi.	envoi.
Xaintres	»	envoi.	envoi.	»	»	»

(a) M. l'inspecteur n'a pas envoyé de rapport pour 1854, mais seulement un mémoire sur la matière organique contenue dans l'eau de Vichy.

On voit, par ce tableau, que dans ces *six dernières années*, sur *cent quarante-quatre* établissements d'eaux minérales ou de bains de mer, tant civils que militaires, on n'en compte que *neuf* sur lesquels des rapports annuels aient été régulièrement envoyés à l'Académie, à savoir :

Bagnères-de-Luchon.	La Motte.
Bagnols.	Luxeuil.
Bourbon-Lancy.	Sylvanès et Camarès.
Cransac.	Uriage.
La Malou.	

Pour *dix-sept* établissements, les rapports annuels ont été envoyés *cinq* fois. Ce sont :

Allevard.	Gréoulx.
Bains.	La Bourboule.
Balaruc.	La Malou.
Barèges (service militaire).	Néris.
Charbonnières.	Préchacq.
Chaudes-Aigues.	Propiac.
Encausse.	Saint-Loubouer.
Enghien.	Vic-sur-Cère.
Gamarde.	

Pour les *treize* établissements qui suivent, l'Académie a reçu *quatre* fois les rapports annuels :

Bourbonne (service militaire).	Plombières.
Châteauneuf.	Sail-lez-Château-Morand.
Forgès.	Saint-Laurent.
La Chaldette.	Saint-Sauveur.
Mont-Dore.	Trébas.
Pietrapola.	Vichy (service militaire).
Pougues.	

Les *vingt-deux* établissements suivants ont envoyé *trois* fois leur rapport annuel :

Aix.	Barbotan.
Avène.	Barèges (service civil).

Bilazais.	St-Antoine-de-Guagno (s. civil).
Bourbon-l'Archambault.	Dax (canton de).
Cambo.	Dieppe.
Castera-Verduzan.	Foncaude.
Niederbronn.	Fonsanche.
Pierrefonds.	Trébas.
Provins.	Ussat.
Saint-Amand.	Vals.
St-Antoine-de-Guagno (s. mil.)	Vichy (service civil).

Pour les *vingt-quatre* établissements dont les noms suivent, l'Académie n'a reçu que *deux* fois le rapport annuel :

Bagnères-de-Bigorre.	Guillon.
Bagnoles.	Le Vernet.
Biarritz.	Olette et Thuez.
Bourbonne (service civil).	Rennes.
Capvern.	Royan.
Cauvalat-lez-le-Vigan.	Sail-sous-Couzan.
Châteldon.	Saint-Alban.
Digne.	Saint-Nectaire.
Dunkerque.	Soultzmatt.
Eaux-Chaudes.	Tercis.
Euzet.	Vichy (service civil).
Evaux.	Xaintres.

Pour *vingt-trois* établissements, *une* seule fois le rapport annuel a été envoyé de 1849 à 1854. Ce sont les suivants :

Absac.	Contrexéville.
Ax.	Cusset.
Boulogne.	Dinan.
Cadéac.	Le Monestier.
Calais.	Molitz.
Camoins.	Montmirail.
Casteljaloux.	Maska et Lavardens.
Cauterets.	Neyrac.
Chatenois.	Plan de Phazy.

Royat.	Saubuse.
Saint-Christau-de-l'Urbe.	Segray.
Sainte-Marie.	

Enfin, l'Académie n'a rien reçu dans les six dernières années au sujet des *trente-neuf* établissements dont voici les noms :

Alet.	La Cambrette.
Arcachon.	La Roche-Pozay.
Arles ou Amélie-les-Bains.	Le Boulou.
Audinac.	Martigné-Briant.
Aurillac.	Médague.
Bussang.	Merens.
Caldanicia.	Miers.
Carcannières.	Montegut-Sécla.
Cassuéjoul.	Orezza.
Celles.	Puzzichello.
Cette.	Roanne.
Chatelguyon.	Rouzat.
Eaux-Bonnes.	Saint-Galmier.
Escaldas.	Saint-Honoré.
Escouloubre.	Saint-Marc.
Fontaines.	Sainte-Marguerite.
Gazost.	Saint-Myon.
Guitera.	Syradan.
Hauterive.	Vic-le-Comte.
Labarthe de Nèste.	

Ce dernier tableau renferme les noms de quelques établissements fréquentés exclusivement par les malades de la localité, ou même n'admettant pas de malades, et se bornant à puiser les eaux pour les exporter.

Mais nous devons faire remarquer que ces établissements doivent être astreints comme les autres à l'envoi annuel d'un rapport contenant, pour les premiers, le mouvement des visiteurs, et pour les seconds, celui de l'exportation.

En effet, il est logique, pour ce qui regarde ceux-ci, de tenir l'Académie au courant de l'exploitation de sources, qui n'a été autorisée

qu'à la suite d'analyses et de rapports adressés, au nom de la Compagnie, à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Nous ferons encore observer, relativement aux divers tableaux qui viennent d'être présentés, que si, dans plusieurs établissements thermaux, le médecin inspecteur a été changé de 1849 à 1854, il en est un beaucoup plus grand nombre où aucune mutation n'a eu lieu durant ce même laps de temps, et pour lesquels, par conséquent, la responsabilité de la négligence que nous signalons dans l'envoi du rapport annuel ne saurait être ni déclinée ni partagée.

N'est-il pas déplorable que l'Académie se trouve dans la nécessité de rappeler à la majorité de MM. les inspecteurs les obligations qu'ils ont contractées vis-à-vis de l'Administration, nous pouvons dire aussi à l'égard de la science, obligations énumérées dans l'article 12 de l'ordonnance royale du 18 juin 1823 concernant la police des eaux minérales (1).

Nous avons déjà cherché, dans notre précédent rapport général, à faire ressortir cette vérité, que *les rapports annuels émanés de chaque établissement ont pour principal objet de fournir les éléments d'une bonne statistique des eaux minérales.*

Or, à notre avis, une statistique bien faite du mouvement des malades dans les établissements thermaux, et des résultats obtenus par le traitement hydro-minéral, serait le guide le plus propre à diriger les médecins dans le choix des sources auxquelles ils devraient envoyer leurs clients avec les plus grandes chances de guérison, ou tout au moins de soulagement.

Mais, nous ne craignons pas de le dire, les rapports adressés à l'Académie par MM. les inspecteurs sont loin de fournir les éléments nécessaires à la solution de ces questions.

Pour ne parler ici que du *nombre* des observations contenues dans ces rapports, voici, sous ce point de vue, les chiffres que nous ont fournis ceux de ces rapports qui contiennent un résumé.

(1) ART. XII. Les divers inspecteurs rempliront et adresseront chaque année à notre ministre de l'intérieur des tableaux dont il sera fourni des modèles : ils y joindront les observations qu'ils auront recueillies, et les mémoires qu'ils auront rédigés sur la nature, la composition et l'efficacité des eaux, ainsi que sur le mode de leur application.

Nom de l'établissement.	Nombre de malades qui ont pris les eaux.	Nombre d'observations analysées.	Nom de l'établissement.	Nombre de malades qui ont pris les eaux.	Nombre d'observations analysées.
Bagnères-de-Luchon . .	2835	1701	La Malou (e)	178	85
Bagnols	(a) 987	436	La Motte-les-Bains . . .	473	227
Bains	432	112	Luxeuil	246	80
Balaruc	123	(b) 60	Maska et Lavardens . .	295	65
Barbotan	1200	12	Niederbronn	1431	21
Barèges	2025	83	Plombières	1416	69
Bourbon-Lancy	810	85	Préchacq	274	45
Bourbon-Lancy (c) . . .	810	203	Propiac	450	129
Bourbon-l'Archambault .	283	15	Royal	1682	82
Cauvalat	680	170	Sail-sous-Couzan	282	160
Castera-Verduzan . . .	1127	85	Saint-Amand	60	45
Charbonnières	1500	80	Saint-Laurent-les-Bains .	1268	85
Chateldon	50	36	Saint-Loubouer et d'Es-		
Chaudes-Aigues	500	90	pérons	1200	55
Cransac	2100	(d) 85	Sainte-Marie	930	42
Dax (canton de)	2016	29	Soultzmatt	157	85
Encausse	720	27	Sylvanès et Camarès . .	462	11
Euzet-les-Bains	335	146	Trébas	325	88
Fonsanche	150	61	Uriage	3321	57
Gamarde	250	30	Uriage	3321	85
Gréoulx	173	167	Vic-sur-Cère	271	52
La Chaldette	400	85			

On voit, par ce tableau, que sur 33,347 malades reçus dans quarante établissements, 3,825 observations ou notes ont été prises, et ces notes consistent trop souvent en une simple indication du nom de la maladie, du résultat du traitement, etc., documents beaucoup trop incomplets pour qu'il soit possible d'en tirer quelques conséquences utiles.

On objectera sans doute que M. l'inspecteur est rarement appelé à

(a) Sur ce nombre, 436 ont été soumis à l'observation de l'inspecteur.

(b) Les autres malades ont interrompu leur traitement par la crainte du choléra qui a régné du 16 août au 1^{er} octobre dans le département.

(c) Rapport de l'inspecteur adjoint.

(d) M. l'inspecteur fait remarquer que ces 85 observations sont extraites de plus de 700 cas morbides dans lesquels son intervention a été invoquée en 1854.

(e) M. l'inspecteur n'a été consulté que pour 139 malades, dont un grand nombre ont quitté l'établissement au commencement de la saison par suite d'une épidémie de choléra.

donner des soins à *tous les malades* qui fréquentent l'établissement confié à sa surveillance.

Mais cette restriction n'empêche pas quelques-uns de nos confrères de fournir des notes détaillées sur tous les malades dont ils ont dirigé le traitement.

Et, d'un autre côté, sans porter atteinte à la liberté que doit avoir chaque malade de choisir son médecin, on pourrait remédier à l'inconvénient que nous signalons, en n'admettant au traitement thermal que les personnes munies d'un bulletin rédigé par le médecin de leur choix d'après un modèle déterminé.

Si nous possédions, pour chacune des maladies contre lesquelles on emploie avec plus ou moins de succès la médication thermale, des tableaux aussi exacts que possible des effets de cette médication, avec indication de la proportion des succès aux insuccès, il deviendrait d'autant plus sûr d'en faire l'application, que ces tableaux, contrôlés chaque année par les rapports de MM. les inspecteurs, parviendraient bientôt à une grande perfection relative.

Que nos confrères des eaux minérales s'appliquent donc à rédiger leurs rapports annuels dans l'esprit que nous venons d'indiquer, qu'ils fournissent ainsi à votre Commission les éléments statistiques qu'elle réclame depuis tant d'années, et nous verrons la thérapeutique thermale sortir enfin du vague où elle se trouve encore plongée. Le praticien, mieux renseigné sur les effets probables de telle ou telle source contre les affections qu'il est appelé à combattre, pourra guider ses malades en toute connaissance de cause dans le choix des établissements qui leur conviennent, au lieu de suivre, comme il est trop souvent conduit à le faire, soit les entraînements de la mode, soit les promesses mensongères d'un industrialisme déhonté.

Après ces remarques générales, nous allons donner l'analyse des rapports de 1854 qui offrent le plus d'intérêt.

VICHY (Allier). — M. *Petit*, médecin inspecteur.

M. le docteur Ch. Petit a soumis à un nouvel examen la matière organique des eaux minérales de Vichy. De cet examen sont résultés les faits suivants :

Au sortir de la terre, les eaux de toutes les sources de l'établissement thermal sont incolores et d'une limpidité parfaite. Mais sous l'influence de l'air et de la lumière, il s'y produit, après vingt-quatre ou trente six heures, une certaine quantité de filaments très minces, légèrement nuancés de vert, qui bientôt se réunissent pour former des pellicules, puis de véritables flocons d'un vert olivâtre, flottant à la surface de l'eau ou s'attachant aux parois des bassins. Au bout de quelques jours, ces flocons tombent au fond du liquide, entraînés sans doute par le dépôt de quelques éléments minéralisateurs (carbonate de chaux, oxyde de fer, silice), devenus insolubles par suite du dégagement d'une partie de l'acide carbonique.

Cette matière, désignée par Lonchamp (1) sous la qualification vague de *végéto-animale*, a été soumise à l'analyse par Vauquelin (2), qui y a signalé, entre autres choses, la présence de trois substances, l'une *bleue*, coagulable par la chaleur et les acides; la seconde *jaune*, soluble dans l'eau bouillante, précipitant par l'alcool et la noix de galle; la troisième, enfin, que ne précipitent ni la chaleur, ni les acides, ni l'alcool. C'est à la coexistence des deux matières *bleue* et *jaune* que Vauquelin attribuait le *dichroïsme* offert par le liquide où est plongée la matière verte. Notons, avec M. Petit, que ce phénomène d'optique, qui consiste en ce que ce liquide est *vert* par réfraction et *pourpre* par réflexion, ne se manifeste que quand un certain degré de fermentation s'est établi dans la matière verte extraite des bassins.

Cette matière, examinée au microscope avec un grossissement de 520 diamètres et étudiée avec soin par M. Haime, est constituée par deux *algues* non encore décrites et appartenant à des tribus différentes. L'une est une *Ulothrix* intermédiaire entre l'*U. oscillarina*, qui habite les eaux douces, et l'*U. implexa*, qui est marine. Les filaments simples et très réguliers dont est formée l'espèce nouvelle que M. Haime propose d'appeler *U. vichyensis*, sont d'abord très courts; ils deviennent souvent extrêmement longs, mais leur diamètre ne dépasse jamais les trois quarts d'un centième de millimètre.

A cette algue se trouve associée une *Diatomée*, voisine de la *Navicula gracilis* d'Ehrenberg et de la *Navicula timosa* de Kützinger. M. Haime la

(1) *Analyse des eaux minérales et thermales de Vichy*. Paris, 1825.

(2) *Annales de chimie et de physique*, t. XXVIII, 1825.

regarde comme très distincte et lui assigne le nom de *N. vichyensis*. Sa largeur est un peu moindre que celle de l'*Ulothrix vichyensis*, et elle a environ 3 centièmes de millimètre de longueur.

Parmi ces végétaux microscopiques qui n'ont point offert de mouvements spontanés, on remarque, outre les éléments minéralisateurs indiqués plus haut, ces corpuscules très ténus et de nature problématique appelés *Bacterium* et *Vibrions*, que les mouvements dont ils sont doués ont fait ranger jusqu'à présent parmi les animaux, mais dont la nature animale est loin d'être démontrée.

Les résultats que nous venons de mentionner ont été confirmés par M. Decaisne, qui a d'ailleurs émis l'opinion que l'absence de mouvements spontanés dans les algues de la matière verte de l'eau de Vichy pourrait bien être due au transport de cette eau. On sait, en effet, que les *Ulothrix* sont assez voisines des *Oscillaires* pour qu'il soit facile de les confondre; il est donc rationnel de supposer qu'examinées à la source même, les algues de l'eau de Vichy pourraient offrir des mouvements.

Poursuivant ses investigations, M. Petit s'est demandé quelle est l'origine des germes qui donnent naissance aux *Algues* et aux *Vibrions*, etc., des sources de Vichy. Viennent-ils du sein de la terre, et, par conséquent, existent-ils dans l'eau minérale avant l'arrivée de celle-ci au jour? ou bien y sont-ils déposés après son contact avec l'air extérieur au sein duquel ils flottent?

L'examen comparatif d'échantillons d'eau provenant de la même source, mais puisés, les uns à son point d'émergence, et les autres à la surface du bassin, a fait reconnaître dans ces derniers une quantité notablement plus considérable de *globules* d'une forme bombée, régulière et parfaitement intacte, seule trace de la présence d'une matière organique vivante, que permettent d'y apercevoir les instruments les plus puissants.

Cette différence est déjà une présomption en faveur de l'opinion qui regarde ces globules organiques comme servant au développement de la matière verte. On a noté qu'à la source de l'*Hôpital*, dont le bassin est le plus exposé à la lumière, non-seulement les globules sont plus volumineux, mais déjà ils revêtent une nuance verdâtre. Au contraire, dans l'eau de la source des *Célestins*, qui est couverte et se trouve au-dessous du niveau du sol, et, par conséquent, presque complètement garantie

de l'action de la lumière, et jusqu'à un certain point de l'influence de l'air, les globules sont plus rares que dans la précédente source et dans celle de la *Grande-Grille*.

Cette matière organique *latente*, que l'on ne peut apercevoir qu'à l'aide du microscope, et seulement sous forme de globules plus ou moins petits, se retrouve dans le produit de la condensation des vapeurs des sources et dans celui de la distillation de l'eau minérale.

Notre collègue, M. O. Henry, a soumis à l'analyse les liquides provenant de cette double origine, et il y a reconnu la présence d'une certaine quantité d'iode, de *silice* et de *carbonates de soude* et d'*ammoniaque* accompagnant une *matière organique*. Celle-ci, étudiée au microscope, s'est présentée sous forme, soit de fibrilles, soit de globules déformés, aplatis, comme déchirés, et ayant plutôt l'apparence de cellules vides que de véritables globules. Notons, d'ailleurs, que pendant l'évaporation de l'eau provenant de la condensation des vapeurs issues spontanément des sources, M. O. Henry a observé le phénomène de *dichroïsme* signalé par Vauquelin dans la matière verte au moment où se formaient les flocons de matière organique. Cette dernière particularité n'autorise-t-elle pas à penser qu'il y a quelque relation intime entre les globules précités et les algues décrites par MM. Petit et Haime?

Les notions que nous possédons sur les matières organiques des eaux minérales sont encore bien confuses. Les faits exposés dans le travail dont nous venons de présenter l'analyse, contribueront à les rendre un peu plus précises. Des observations du même genre, consignées dans le rapport général de l'année dernière, ont montré que d'autres sources placées dans des conditions différentes de celles de Vichy donnent naissance à des productions végétales spéciales. Quel est le rôle de ces productions dans l'association des éléments minéralisateurs des eaux? quelle est la part qui doit leur être attribuée dans l'action thérapeutique de celles-ci? Ce sont là autant de questions qui méritent d'être étudiées aussi bien sous le point de vue de l'histoire naturelle que sous celui de la pratique médico-thermale.

BAGNOLS (Lozère). — M. Dufresse de Chassaigne, médecin inspecteur.

L'eau de Bagnols, dont la composition avait déjà été déterminée par les analyses de MM. Plagnol et O. Henry, a été soumise à un nouvel

examen en 1854 par M. Rivot, du bureau d'essai de l'École des mines.

Voici les résultats de cette dernière analyse :

Eau : 1 litre ou 1000 grammes.

Gaz azote	quant. indéterm.
Acide carbonique	0,323
Acide sulfurique	0,136
Acide phosphorique	traces
Acide chlorhydrique	0,035
Silice	0,077
Protoxyde de fer	0,001
Chaux	0,022
Magnésie	0,023
Soude	0,295
Matière organique	traces

0,912

M. l'inspecteur présente contre cette analyse deux objections sérieuses. D'abord, il n'y est pas fait mention de l'*arsenic*, dont la présence a été reconnue et démontrée par notre collègue, M. Chevallier. L'*Annuaire des eaux de la France* rappelle ce fait à l'article BAGNOLS, dans les termes suivants : « On a trouvé des traces d'*arsenic* dans le dépôt vaseux recueilli autour de la source, ainsi que dans le produit de l'évaporation de 50 litres d'eau. » (P. 494.)

En second lieu, tandis que M. Rivot porta à 0^{gr},912 la quantité de résidu salin ou terreux, au lieu de 0^{gr},6132 trouvés en 1838 par M. O. Henry, M. Dufresse de Chassaigne est arrivé de son côté à un résultat beaucoup plus rapproché de celui de notre collègue. Il a obtenu tout récemment 12^{gr},80 de résidu, en opérant sur 20 litres de la vieille source, ce qui répond à 0^{gr},64 par litre.

Nous ferons nous-même observer que la nouvelle analyse ne mentionne en aucune façon l'*acide sulfhydrique*, soit libre, soit combiné; et cependant l'eau de Bagnols emprunte à ce principe minéralisateur une odeur et un goût qui l'ont fait ranger à juste titre dans la classe des sources *sulfureuses* thermales.

Ces sortes d'eaux sont tellement rares dans la première région, qui comprend le massif central de la France, où abondent au contraire les sources *carbonatées alcalines*, que l'*Annuaire* n'en décrit que trois,

savoir : *Saint-Honoré* (Nièvre), *Bagnols* (Lozère) et *Cauvalat-lès-le-Vigan* (Gard); cette dernière est froide.

Ajoutons ici que M. l'inspecteur a déterminé, en 1853 et en 1854, au moyen du *sulphydromètre*, la quantité de gaz *sulhydrique* contenu dans l'eau de Bagnols; elle s'élève à 0^{gr},0027 par litre.

D'après ce qui précède, nous n'hésitons pas à nous associer au vœu exprimé par notre confrère, qu'il soit procédé à une nouvelle analyse de l'eau de Bagnols, exécutée aux sources mêmes.

L'établissement thermal de Bagnols se compose de deux parties distinctes. Dans l'une, appelée Établissement *public* ou *ancien*, les bains se prennent en commun. Il y a quatre piscines, des cabinets d'étuves et des cabinets de douches.

La seconde partie, désignée sous le nom d'Établissement *particulier*, est de construction plus récente; elle est exclusivement consacrée aux bains de baignoires. Celles-ci sont au nombre de douze, dont quatre avec douches de près de 5 mètres d'élévation. Des ajutages de diamètre plus ou moins grand et des tuyaux flexibles permettent de faire varier la force et la direction de ces douches. Enfin, on vient d'y installer un petit générateur de vapeur pour l'administration de bains locaux ou généraux.

M. l'inspecteur regarde comme très important cet établissement particulier. Il permet d'admettre et de retenir à Bagnols un grand nombre de malades qui ne pourraient pas supporter d'emblée les bains de piscines; ceux de baignoire, moins actifs, les y préparent pendant quelques jours, et, de plus, ils les remplacent quand ces derniers agissent avec trop d'énergie.

La création de ces bains a donc été un véritable progrès; et cependant c'est de cette création que date la décadence de l'établissement thermal de Bagnols.

« Elle en a été, dit M. l'inspecteur, une des principales causes : parce que les eaux, administrées avec plus de discernement et de mesure, n'estropiaient plus les malades comme auparavant, ou ne produisaient plus des effets aussi violents, chacun de s'écrier qu'elles avaient perdu de leur valeur, qu'elles ne contenaient plus autant de soufre, et qu'elles subissaient des mélanges souterrains. Ces idées, exploitées par des établissements rivaux, ont passé du public aux médecins, dont beaucoup

ont cessé d'y envoyer leurs malades; de sorte qu'avant 1838, époque de sa construction, le nombre des malades, qui variait alors entre 1500 et 2000, a été depuis sans cesse en décroissant jusque dans ces dernières années, où il est descendu à 987. »

Pendant la saison de 1854, M. l'inspecteur a donné des soins à 436 malades, c'est-à-dire un peu moins de la moitié des visiteurs. — Sur ces 436 malades, 380 ont éprouvé de l'usage des eaux un avantage marqué et immédiat pour la plupart d'entre eux : chez 49, le résultat est resté inconnu, et chez 7 il y a eu aggravation des accidents. — Les *rhumatismes* ont fourni la plus forte proportion de guérisons et d'améliorations : sur 141 cas, 28 ont été guéris, 109 soulagés, et 4 seulement n'ont éprouvé aucun changement. — Sur 68 *névralgies* se décomposant en 53 *sciatiques*, 4 *crurales*, 4 *sciatiques et crurales*, et 7 affectant d'autres nerfs, il y a eu guérison 8 fois et soulagement 32 fois d'une manière immédiate. Dans 6 cas, ces résultats avantageux ne se sont montrés que plus ou moins longtemps après le départ des eaux; enfin, l'effet a été nul dans 2 cas.

D'autres affections d'origine rhumatismale se sont améliorées sous l'influence des eaux de Bagnols : telles sont quatre *gastralgies* et *entéralgies*, une *amaurose*, deux *hémiplegies*, quatre *paraplégies* et six *endocardites chroniques*. — Nous rappellerons que le traitement thermal de cette dernière maladie a déjà fourni à M. Dufresse de Chassaigne, alors inspecteur des eaux de Chaudes-Aigues (Cantal), le sujet d'un mémoire qui a reçu l'approbation de l'Académie (1).

Sur 23 cas d'*arthrite chronique*, le résultat n'a été nul que chez 3 malades. — Le *cal volumineux*, difforme, la *roideur* musculaire et articulaire qui succèdent à la consolidation de certaines fractures, s'améliorent rapidement et constamment par l'usage des eaux de Bagnols : ainsi, dans 19 cas de ce genre, l'amélioration a été 18 fois immédiate et 1 fois seulement consécutive. — La *carie* et la *nécrose* sont aussi modifiées avantageusement et avec promptitude : 12 fois sur 14 ces effets se sont produits, mais dans 2 cas il y a eu aggravation des accidents.

25 maladies de poitrine ont été observées par M. Dufresse de Chassaigne pendant la saison de 1854, savoir : 17 *bronchites chroniques*,

(1) Voyez *Bulletin de l'Académie*, séance du 14 novembre 1854, t. XX, p. 198.

1 épanchement pleurétique, 4 phthisies (présumées), avec hémoptysie, et 3 laryngites chroniques : « C'est, dit M. l'inspecteur, dans les affections graves de la poitrine que les eaux de Bagnols manifestent principalement leur puissance. Sous leur influence, l'hémoptysie s'arrête promptement, les sécrétions abondantes changent de nature et diminuent, la respiration devient plus ample et plus facile, et la plupart des malades sont promptement soulagés. » Ainsi, sur les 25 cas susmentionnés, il n'y a eu qu'un seul insuccès : le malade atteint de laryngite chronique a succombé six mois après aux progrès de sa maladie. — Notons ici que le traitement a consisté le plus souvent dans des bains à mi-corps, douches à 36 degrés sur les épaules, inhalations, bains de pieds à eau courante, et deux à trois verres d'eau minérale en boisson.

Sur 8 affections de nature scrofuleuse ou lymphatique, 2 ont été guéries et 6 très avantageusement modifiées. — 10 chloroses ou chloro-anémies, soit spontanées, soit consécutives, ont été guéries ou améliorées, à l'exception d'une seule, qui est restée dans le même état.

Enfin, chez deux malades dont la santé générale était détériorée sous l'influence d'une syphilis constitutionnelle ancienne, l'amélioration survenue par l'usage des eaux a permis de recourir à une médication spécifique. — Ce fait peut être rapproché de ceux qui sont consignés dans un mémoire de M. le docteur Pégot *Sur l'action des eaux thermales sulfureuses de Bagnères-de-Luchon dans le traitement des accidents consécutifs de la syphilis*, mémoire qui a été approuvé par l'Académie à la suite d'un rapport de MM. Patissier et Gibert (1).

URIAGE (Isère). — M. Gerdy, médecin inspecteur ; M. Bernard, médecin inspecteur-adjoint.

M. Gerdy a joint à son rapport pour 1854 un mémoire ayant pour titre : *Observations sur les affections scrofuleuses*. Dans ce travail, l'auteur se propose de mettre en évidence, à l'aide de nouveaux faits, l'influence de la source minérale d'Uriage dans les différentes formes de la scrofule.

La première observation est relative à un *lupus* lié à une diathèse strumeuse, et d'ailleurs parfaitement caractérisé par sa marche serpi-

(1) Voyez *Bulletin de l'Académie*, séance du 4 octobre 1853, t. XIX, p. 13.

gineuse, ses formes circulaires, graduellement envahissantes, ses croûtes reposant en certains points sur une peau qui se désorganise sans ulcération appréciable, sa ténacité, etc. Le sujet est une jeune fille de douze ans, lymphatique, d'une constitution faible et peu développée, chez laquelle se sont montrées, par suite de l'habitation dans un lieu très humide, diverses lésions de nature scrofuleuse, ostéite de la mâchoire, de la main gauche, du pied droit et de la jambe gauche, avec carie ou nécrose dans ces différents points. Ces accidents sont guéris, mais la malade présentait encore, à son arrivée à Uriage, à la jambe et à la joue gauches, de larges plaques de lupus rampant et ulcéreux : au visage, le mal s'étendait jusque sous l'oreille. — Par l'usage à peu près exclusif des bains continués pendant quarante à quarante-cinq jours, en 1850, 1851 et 1852, l'affection du visage a été complètement guérie, celle de la jambe très améliorée, et la santé générale s'est fortifiée d'une manière remarquable.

Le sujet de la seconde observation est un jeune homme de trente ans, affecté d'adénite scrofuleuse du cou, avec engorgement et ulcération de la lèvre supérieure, développés à la suite d'érysipèles successifs. Après trois saisons de quarante jours chacune, pendant lesquelles le traitement consista en bains tièdes, alternant avec des douches à 45 degrés, quelques demi-douches faciales à 37 ou 38 degrés, et une purgation tous les deux jours, d'abord avec trente à quarante verres d'eau minérale, puis seulement vingt à vingt-quatre, la guérison fut complète. Une cicatrice rouge et légèrement squameuse occupa les points précédemment envahis par l'ulcération. La tuméfaction était à peu près nulle, et les érysipèles, devenus plus rares, ne duraient plus que deux ou trois jours. — Les purgations déterminées par l'ingestion d'une aussi grande quantité d'eau minérale étaient très fortes, mais elles ne fatiguaient nullement l'estomac.

Chez le sujet de la troisième observation, ecclésiastique âgé de cinquante-six ans, de bonne constitution et né de parents sains, la scrofule s'était manifestée pendant l'enfance sous forme d'ulcérations au coude et à la jambe gauche. Après un traitement approprié, ces accidents avaient disparu vers l'âge de douze ans, et la santé s'était soutenue passable, mais délicate, jusqu'à trente ans, époque à laquelle se déclarèrent des douleurs abdominales d'abord assez rares, puis continues, vives,

augmentant à la pression; digestions difficiles, constipation, etc. Après une saison de vingt jours à Uriage en 1849, durant lesquels le malade prit des bains à 35 degrés, des douches à 43 degrés et se purgea plusieurs fois avec les eaux, l'état du ventre s'améliora : mais, deux ou trois mois après, la partie externe de la jambe gauche devint le siège de plaques rougeâtres, cuivreuses, analogues aux plaques scrofuleuses ou à celles de certains lupus, dont elles différaient par la rapidité de leur évolution et leur persistance au même point. Elles étaient le siège d'un léger suintement, sans ulcération apparente, et donnaient néanmoins lieu à des cicatrices indiquant la destruction du derme sous-jacent par un travail interstitiel, ainsi que cela se voit dans quelques lupus et dans certaines syphilides. — En 1850 et 1851, ce malade revint à Uriage et se trouva délivré de ses douleurs abdominales et de son affection cutanée, qui avait reparu, mais à un degré moindre que la première fois. — M. Gerdy appelé l'attention sur cette forme de lésion, qui désorganise la peau et la remplace par une cicatrice sans qu'il y ait eu ulcération, et il insiste spécialement sur le rapport intime qui semble lier ici l'irritation prolongée des voies digestives et la diathèse strumeuse. La diminution de cette irritation sous l'influence des eaux a été suivie de manifestations scrofuleuses vers la peau. C'est là un de ces cas heureux où les eaux décèlent un vice général masqué par des symptômes incertains ou trompeurs. Quelquefois, après avoir produit ce premier effet, elles suffisent, en vertu de leur action propre, à détruire le principe morbifique. Mais n'eussent-elles d'autre avantage que celui de dévoiler aux yeux du médecin la nature réelle de la maladie et de le mettre à même de la combattre efficacement, en lui opposant, s'il y a lieu, une médication spécifique, ce serait encore un immense service rendu aux malades et aux praticiens. — A cette occasion, M. Gerdy cite l'observation d'un malade qui, depuis plusieurs années, était en proie à de violentes douleurs ostéocopes siégeant aux jambes, avec affaiblissement et troubles de la sensibilité dans ces parties. Six années de suite il fit à Bagnères-de-Luchon un traitement énergique d'environ quarante-cinq jours. Malgré cette médication renommée pour sa puissance révélatrice, aucun symptôme nouveau ne s'était montré, aucune modification notable n'avait eu lieu dans les anciens accidents morbides. Arrivé à Uriage en 1853, le malade fut d'abord soumis au traitement thermal, qui, n'ayant

amené au bout de douze jours aucun changement appréciable, fut discontinué et remplacé par l'usage d'une solution de deuto-iodure de mercure et d'iodure de potassium. En un mois les douleurs disparurent; la médication spécifique fut continuée pendant plusieurs mois, et la guérison ne s'est pas démentie depuis. Le malade avait eu la syphilis longues années auparavant, et il ne le dissimulait pas.

Quatre observations se rapportent à la scrofule des membranes muqueuses et ont trait à des *ophthalmies scrofuleuses* compliquées, chez deux malades, d'engorgement du nez et de la lèvre supérieure. Trois de ces malades appartiennent au sexe féminin et étaient âgées de sept, dix-huit et trente-quatre ans; le quatrième malade est un jeune garçon alors âgé de quatre ans. — Le traitement thermal avait été précédé de l'emploi des différents agents thérapeutiques usités en pareille circonstance : huile de foie de morue, iodure de potassium, ferrugineux, etc. A Uriage, les bains, les demi-douches, les purgations au moyen de l'eau minérale, aidés ou non de l'emploi topique du nitrate d'argent, amenèrent, après une ou plusieurs saisons, suivant l'ancienneté et la gravité des accidents, une guérison qui ne paraît pas s'être démentie depuis. A l'occasion de ces malades, M. Gerdy fait observer que l'emploi local des préparations d'argent est inutile quand les douleurs ne sont pas très aiguës, et que les accidents n'ont qu'une médiocre intensité. Il vaut mieux alors laisser agir le traitement hydro-minéral seul sans avoir recours à cet auxiliaire, qui devient, au contraire, indispensable lorsque l'œil est compromis par la gravité et la durée de l'affection.

Le paragraphe relatif à la scrofule des ganglions lymphatiques renferme trois observations. Dans la première, il s'agit d'une jeune fille de vingt-deux ans, mal réglée, atteinte depuis six ans, sous l'influence de l'habitation dans un lieu humide, d'un engorgement ganglionnaire dur et indolent, qui occupait, au moment de l'arrivée à Uriage, presque toute la région cervicale gauche à partir du pavillon de l'oreille. — Des bains, des douches à double jet, dont le moins chaud était dirigé sur l'engorgement, quelques purgations, amenèrent une première fois, après vingt-huit jours de traitement, une diminution très considérable dans la tumeur, diminution qui commença à se montrer quinze jours après le départ des eaux. Une seconde saison de même durée et l'emploi de

l'eau ferrugineuse comme boisson habituelle complétèrent la guérison et rétablirent la santé générale.

Le sujet de la seconde observation est un jeune garçon de onze ans, issu d'un père mort phthisique, de constitution faible, peu développé, et d'une pâleur mate remarquable. Depuis l'âge de six ans il était en proie à des accidents aussi sérieux que multipliés : gonflement du pied gauche pendant un an avec impossibilité de marcher, guéri par les antiscrofuleux ; éruption considérable à la tête, adénite cervicale volumineuse, engorgement carpo-métacarpien de la main gauche. Un traitement de quarante jours à Uriage, pendant lesquels le petit malade prit vingt-sept bains à 34 degrés, treize douches à 42 et 43 degrés, au moins vingt purgations, amena une amélioration déjà sensible au moment du départ, et qui continua à se développer. Après deux autres saisons de même durée, et durant chacune desquelles on employa le même traitement, en y joignant l'usage de l'eau ferrugineuse en boisson, l'engorgement cervical avait presque entièrement disparu ; la main conservait un léger excès de volume, dû probablement à la tuméfaction des os ; le corps s'était développé et fortifié, la pâleur du visage persistait.

La troisième observation est relative à un jeune homme de seize ans, d'assez bonne constitution, quoique lymphatique. Il vint à Uriage en 1850 pour un engorgement ganglionnaire sous l'aisselle gauche, dont le volume égalait alors celui d'un œuf de poule. Dix-sept bains et huit douches composèrent le traitement, qui dura vingt-cinq jours. La tumeur diminua d'un quart dans le cours de l'année suivante. En 1852, le malade revint à Uriage ; il présentait à droite, sous le bord du grand pectoral, une tumeur grosse comme un œuf, dure et immobile. Du côté gauche, l'engorgement était moitié moins volumineux, presque aussi dur et assez mobile. D'ailleurs, la santé générale était bonne. Le traitement consista en trente et un bains à 34 degrés, vingt douches à 41 et 43 degrés, douze à quinze purgations, et, pour les jours où il n'y en avait pas, quatre à six verres d'un mélange de deux tiers d'infusion de feuilles de noyer et d'un tiers d'eau minérale. — A la fin de ce traitement, l'engorgement de l'aisselle droite était devenu mobile et réduit au volume d'une petite noix, moins dur et toujours indolent. Celui de l'aisselle gauche s'était fractionné en deux petits noyaux de la grosseur, chacun, d'une petite noisette. L'état général était très bon.

De ces observations, auxquelles on pourrait en joindre d'autres consignées dans le rapport de cette année (1854), M. Gerdy se croit en droit de tirer cette conclusion, que *si l'engorgement des ganglions lymphatiques est parfois une des formes les plus rebelles de la scrofule, il résiste rarement à la médication thermique quand celle-ci a été employée avec la persévérance nécessaire.*

La scrofule du système osseux fournit à M. Gerdy cinq observations qui, jointes à treize faits consignés dans le rapport annuel, lui permettent d'établir qu'à l'exception des cas où l'intensité des accidents inflammatoires ne permet pas de supporter la médication thermique, ceux qui dépendent de l'ostéite strumeuse ne tardent pas à s'amender d'une manière remarquable sous l'influence de cette médication. La sortie des fragments osseux frappés de nécrose est rendue plus facile; puis la suppuration diminue, se tarit; les fistules se cicatrisent, la douleur se dissipe; le gonflement devient moins considérable, disparaît même quelquefois d'une manière complète; les fonctions locales se rétablissent, et la santé générale se fortifie.

Il est d'ailleurs à remarquer que, souvent, les maladies des os se montrent moins réfractaires au traitement hydro-minéral que celles des ganglions.

« En résumé, dit en terminant M. Gerdy, l'action puissante des eaux d'Uriage produit d'excellents effets dans toutes les formes de la scrofule, et elle en produirait de plus remarquables encore si elle n'était pas souvent trop tardivement appliquée. Il est bien à regretter qu'une pareille médication ne puisse pas être mise en usage pour tant de malheureux qui occupent indéfiniment des lits dans les hôpitaux ou qui traînent dans la plus profonde misère une existence déplorable. »

Nous nous associons pleinement aux regrets exprimés par M. l'inspecteur d'Uriage, et nous formons le vœu de voir se généraliser la mesure bienfaisante prise par l'administration de l'hôpital de Grenoble, qui, chaque année, envoie à Uriage ou à Lamotte un certain nombre d'indigents atteints de scrofules, d'affections de la peau, de rhumatismes, etc. Mais, pour être efficaces, les secours doivent être assez abondants, et le traitement assez prolongé pour transformer complètement ces organismes plus ou moins profondément viciés et leur procurer une guérison complète et durable.



Espérons aussi que, par suite des progrès de l'hygiène publique et privée, la plupart des affections diathésiques qui nous occupent perdront peu à peu de leur intensité et de leur fréquence.

Dans le mémoire annexé à son rapport pour 1854, M. le docteur Bernard, inspecteur-adjoint, rectifie plusieurs erreurs concernant l'établissement thermal d'Uriage, erreurs consignées dans l'*Annuaire des eaux de la France pour 1851-1854*. Dans ce recueil, il est dit que le village d'Uriage est situé à 8 kilomètres à l'est de Grenoble; que la température des eaux est de 22°,5 à 26 degrés; que cette température varie avec les saisons aussi bien que le volume des eaux et la proportion des principes salins; enfin, que l'établissement renferme cinquante baignoires en zinc et quatre cabinets de vapeur et de douches de toute espèce (*loc. cit.*, deuxième et troisième parties, p. 536).

Ces diverses indications, vraies il y a une trentaine d'années, manquent aujourd'hui d'exactitude. Et d'abord, il n'y a pas de village là où se trouve l'établissement thermal : celui-ci est construit dans une localité située à 11 kilomètres 1/2 au sud-est de Grenoble. Il n'est habité que pendant la saison des eaux et par ceux qui viennent les prendre.

Quant au volume et à la température des sources, ils sont devenus invariables depuis qu'on en a changé le point d'émergence; en 1846, on l'a abaissé de plus de 30 mètres; elles ne coulent plus, comme jadis, dans un terrain d'alluvion, de sable et de cailloux, perméable à toutes les eaux étrangères provenant des pluies ou de la fonte des neiges. Aujourd'hui l'émergence de l'eau minérale se fait par une fente de rocher, à 300 mètres de profondeur horizontale, dans le sein de la montagne; des tuyaux de 400 mètres de longueur la conduisent du griffon à l'établissement et la protègent ainsi contre toute altération, tout mélange, toute variation de température. Depuis l'époque de ces travaux, que l'année soit pluvieuse ou non, elle marque toujours un peu plus de 27 degrés; elle fournit au delà de 5,000 hectolitres par vingt-quatre heures, et elle contient par litre 11,12918 grammes de principes minéralisateurs (1).

Le nombre des baignoires en zinc dépasse cent; il n'y a que deux

(1) Voir l'analyse faite en 1846 par M. V. Gerdy, et publiée dans l'*Annuaire* ci-dessus, p. 537.

cabinets destinés à l'administration de la vapeur ; mais on en compte seize pour les douches de toute espèce, et ils sont munis de tous les appareils désirables.

Notons ici que l'établissement d'Uriage attend encore, et depuis longtemps, la construction de piscines et d'appareils propres à l'inhalation et à l'inspiration des vapeurs d'eau minérale pure ou mélangée d'eau douce.

Nous venons de dire que le rendement de la source dépasse 5,000 hectolitres par vingt-quatre heures. Des fouilles ont été entreprises à la fin de l'année 1853, au fond de la galerie, dans le rocher, d'où s'échappe l'eau minérale. Ces travaux ont permis de réunir un grand nombre de petits filets épars qui se faisaient jour sur plusieurs points de la galerie. Il en est résulté une augmentation de plusieurs centaines d'hectolitres dans le produit quotidien. On continue ces fouilles, et l'on a l'espoir très fondé d'augmenter encore la quantité des eaux, et peut-être aussi leur température. Quant aux principes minéralisateurs, la proportion n'en a pas été fixée de nouveau depuis que le volume de la source se trouve augmenté. M. Bernard annonce que des recherches seront bientôt entreprises dans ce but.

Nous devons ajouter que plusieurs des renseignements précités se trouvent déjà dans le rapport général pour 1851 et 1852, rédigé par notre honorable collègue M. Patissier (1) ; nous les reproduisons en les complétant, afin d'atténuer autant que possible les effets fâcheux que pourraient avoir pour l'établissement d'Uriage les indications erronées de l'Annuaire, contre lesquelles s'élève avec raison M. l'inspecteur adjoint.

Le tableau statistique annexé par notre confrère à son rapport pour l'année 1854 est établi sur un chiffre de 300 malades, qui lui ont présenté 463 affections différentes : ce sont à peu près les mêmes chiffres que ceux consignés dans le rapport général pour 1851 et 1852. — Cette complexité d'états morbides met souvent le médecin dans la nécessité d'adapter le traitement à plusieurs indications plus ou moins contradictoires, et exige de sa part une grande surveillance dans l'administration des eaux, surtout quand elles ont autant d'activité que celles d'Uriage.

(1) Mémoires de l'Académie impériale de médecine, t. XVIII, p. 381.

Parmi les maladies chroniques qui, chaque année, affluent dans l'établissement, les *dermatoses* sont les plus nombreuses; mais elles sont loin de céder avec une égale facilité à la puissance curative des eaux. — Sous ce rapport, M. Bernard les partage en trois groupes : les *dermatoses sécrétantes*, ou dartres humides, les *dermatoses sèches*, ou dartres squammeuses, et les *tuberculeuses*. — Les premières guérissent beaucoup plus vite et plus facilement que les autres, quelquefois même en une seule saison, quand elles ne sont pas trop anciennes et que le tissu de la peau n'est pas altéré profondément; dans le cas contraire, la guérison n'est complète et solide qu'après deux ou trois saisons. — Les dartres squammeuses, et notamment le *psoriasis* et l'*ichthyose*, résistent beaucoup plus longtemps. Mais pour les affections de ce groupe et du précédent, le traitement thermal, sous ses diverses formes (boisson, bains, douches, boues, etc.), suffit ordinairement après un temps plus ou moins prolongé.

Il n'en est pas de même du troisième groupe, qui comprend les *dermatoses tuberculeuses*. M. Bernard déclare, d'après sa longue expérience, que les eaux minérales seules sont impuissantes à les guérir. Cette impuissance est surtout remarquable contre le *lupus* ou *dartre rongean*te. Mais si, à l'action altérante et dépurative des eaux d'Uriage, on joint celle de topiques énergiques, et en particulier du *deuto-nitrate acide de mercure*, on peut obtenir la guérison dans les conditions les plus défavorables. En voici un exemple :

Madame X., de Lyon, d'un tempérament lymphatico-sanguin et d'une forte constitution, après avoir habité longtemps une localité humide, fut atteinte, il y a quelques années, d'un anthrax gangréneux énorme, siégeant à la partie postérieure du cou. Une médication longue et variée fut dirigée sans succès contre le mal, qui nécessita à la fin une opération des plus douloureuses. Trois mois après la cicatrisation de la plaie, les joues se couvrirent de pustules d'*impetigo rodens* : le nez devint le siège d'un gonflement douloureux, et les parties voisines furent envahies par des tubercules de *lupus* bien caractérisé, qui ne tardèrent pas à s'ulcérer et à étendre leurs ravages malgré les soins dont la malade était entourée et les cautérisations répétées avec le *nitrate d'argent*. — Lorsque la dame X. arriva à Uriage, son état était des plus alarmants; l'estomac, fatigué par le voyage, rejetait tout, boissons comme aliments.

Après quelques jours de repos, la malade dut prendre de l'eau minérale, d'abord à dose altérante, puis à dose purgative. Les bains étaient bien supportés ainsi que les douches chaudes, qui, d'abord limitées aux membres inférieurs, furent bientôt généralisées et suivies de frictions, emmaillottement et sudation. On lavait fréquemment les ulcères dévorants avec l'eau minérale.

Après plusieurs alternatives d'augmentation et de diminution, M. Bernard eut recours à des cautérisations répétées avec le deutonitrate acide de mercure. Les résultats en furent très satisfaisants dès le début; aussi les continua-t-on avec persévérance. Le traitement fut suivi avec la plus grande activité pendant quarante-cinq jours. Telle était alors l'amélioration obtenue, que les tubercules avaient à peu près complètement disparu et que le petit nombre d'ulcérations persistantes étaient en voie de cicatrisation. Quelques mois après, il n'y avait plus ni ulcérations ni tubercules. L'année suivante, madame X. vint passer une saison à Uriage pour achever sa guérison, qui ne s'est pas démentie depuis.

Le traitement thermal suffit à la guérison d'autres affections de la peau moins rebelles que le lupus, mais contre lesquelles les traitements ordinaires sont souvent impuissants. Telles sont les éruptions furonculieuses ou phlegmoneuses répétées et quelquefois interminables, certains endurcissements et engorgements même très considérables de la peau et du tissu cellulaire, etc.

Les autres faits signalés dans le rapport de M. Bernard rentrent dans ceux qui ont été mentionnés dans les précédents rapports généraux, et notamment dans celui pour 1851 et 1852, et dans les observations que nous avons empruntées plus haut à M. le docteur Gerdy.

BALARUC (Hérault). — M. le docteur *Le Bret*, médecin inspecteur.

M. Le Bret annonce que, dans le cours de la saison de 1854, des travaux importants ont été entrepris dans le bâtiment de l'hôpital, grâce à la sollicitude de l'Administration et du Conseil général, qui a alloué des fonds à cet effet. Il renvoie au rapport de 1855 pour les détails relatifs aux améliorations réalisées au plus grand avantage de l'assistance publique.

Mais d'un autre côté, et comme par opposition, M. Le Bret se plaint

que l'on n'ait exécuté aucune des modifications qu'il réclame depuis plusieurs années dans l'intérêt des visiteurs de Balaruc, et qui sont relatives, soit aux conditions, soit au matériel de l'établissement. Le service des douches y est insuffisant; il a besoin d'être renouvelé et développé. Il n'y a pas de piscine, et plusieurs aménagements secondaires sont également devenus indispensables par suite de l'extension qu'a prise la médication thermique.

La source saline et thermique qui alimente l'établissement est toujours unique. Il n'a été fait aucune tentative pour en augmenter le volume ou en élever la température par un captage nouveau, ou des recherches que recommandent plusieurs indices. C'est ainsi qu'au nord-est du griffon actuel, en plusieurs points, et notamment dans un champ où existent des vestiges de construction romaine, on a trouvé, à la profondeur d'un mètre au plus, de l'eau notablement chaude, et sans doute plus ou moins chargée de principes minéralisateurs. Les souvenirs de la localité mentionnent même, à quelques pas des bains, une voûte ou caverne souterraine, sous laquelle se rencontre une nappe d'eau, mêlée à une vase épaisse et dont la chaleur est très sensible.

La saison thermale de 1854 s'est ressentie, à Balaruc, de l'influence épidémique qui exerçait alors ses ravages dans les départements méridionaux. M. Le Bret a consigné, à ce sujet, une remarque d'un haut intérêt. A peine quelques cas de choléra étaient-ils signalés, vers la fin du mois de mai, à Marseille et à Arles, que notre confrère remarquait déjà une augmentation très prononcée dans l'action purgative de l'eau de Balaruc; tandis qu'en 1853 six à huit verres, puisés à la source et de 250 grammes chacun, suffisaient à peine pour vaincre la constipation, souvent opiniâtre chez les paralytiques, et obtenir des évacuations alvines quotidiennes et régulières, en 1854 trois à cinq verres pris à jeun, dans la matinée, provoquaient des selles copieuses: plusieurs fois il y eut même superpurgation; mais nous devons dire qu'ici la quantité d'eau ingérée n'a pas pu être vérifiée par M. le docteur Le Bret. Chez deux malades qui s'étaient obstinés, malgré les prescriptions de notre confrère, à élever jusqu'à huit et dix verres la dose de l'eau qu'ils buvaient chaque matin, l'irritation intestinale acquit une telle violence, qu'il fallut, pour l'un d'eux, suspendre momentanément tout traitement, et renvoyer chez lui l'autre malade, dont la diarrhée était devenue incoercible. Ces faits sont

d'autant plus curieux, que l'eau de Balaruc ne passait pas pour avoir des propriétés laxatives bien énergiques. Les prédécesseurs de M. Le Bret recommandaient même d'*aiguïser*, selon leur expression, les premiers verres de cette eau, par une dose de mercure ou de sel de soude, et ils élevaient à quatorze et même au delà le nombre des verres à prendre chaque matin. Il est vrai que M. Le Bret a pu obtenir constamment deux évacuations, à l'aide de six à huit verres pendant les saisons de 1852 et 1853 : si l'on dépassait ce chiffre, les selles se succédaient peu répétées et seulement sereuses.

« Ce qui survint, dit M. Le Bret, au moment où le choléra-morbus dominait la constitution médicale, alors que des diarrhées justement qualifiées de prémonitoires préludaient à son invasion, est donc très digne de remarque. »

Dans la dernière quinzaine d'août, trois cas de choléra se montrèrent à Balaruc, dans la même maison et dans le même ménage. A l'exception de quelques diarrhées compliquées de suette miliaire, c'est à ces trois cas que se bornèrent les manifestations de l'épidémie régnante. Toutefois M. l'inspecteur crut devoir, par mesure de prudence, renvoyer tous les malades qui se trouvaient dans l'établissement et interdire aux infirmes l'usage des eaux en boisson et souvent même tout traitement thermal.

Ainsi s'explique le petit nombre de personnes qui ont visité Balaruc pendant l'été de 1854. L'épidémie et les travaux entrepris à l'hôpital ont réduit ce nombre à 123, dont 105 payantes. Le rapport de M. Le Bret se compose de 60 observations, dont 20 sont relatives à des *hémiplégies*, 9 à des *paraplégies*, 13 à des *paralysies générales* et 4 à des *paralysies localisées*. Les résultats obtenus en 1854 ne diffèrent pas notablement de ceux consignés dans le rapport général pour 1851 et 1852 (1). Nous en excepterons pourtant ceux qui regardent les *hémiplégies*, dont 8 se sont améliorées principalement au point de vue de l'état général, et, dans ce nombre, contrairement à ce qui avait eu lieu dans les années précédentes, ce sont les *hémiplégies d'ancienne date* qui ont été le plus heureusement modifiées.

(1) *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XVIII, p. 475.

LA MOTTE-LES-BAINS (Isère). — M. Buissard, médecin inspecteur.

M. le docteur Buissard est un des médecins inspecteurs qui remplissent avec le plus de zèle et d'exactitude les fonctions de leur charge; ses rapports annuels sont toujours rédigés avec soin : les faits exposés méthodiquement se trouvent résumés dans un tableau récapitulatif, dont notre confrère ne manque jamais de tirer les corollaires les plus utiles pour le praticien.

L'établissement de La Motte a reçu, en 1854, 473 malades : le rapport de M. Buissard donne des renseignements assez précis sur 258 cas morbides, qu'il a observés chez 227 malades. Dans ce nombre le chiffre des *rhumatismes* s'élève à 95, dont 36 ont été guéris sur place et 47 soulagés, 10 n'ont obtenu aucun effet appréciable et 2 ont vu leur état s'aggraver. Enfin, chez 13, la guérison ou le soulagement ont eu lieu après le départ des eaux. Ces résultats sont remarquables; ils concordent avec ceux que l'on trouve signalés dans le rapport précité de 1851 et 1852 (*loc. cit.*, p. 489). Toutefois M. Buissard, s'appuyant sur les faits nombreux qui, depuis quinze ans, se sont présentés à son observation, pose en principe que, « si quelques malades ont été pour toujours » débarrassés de leurs rhumatismes, un grand nombre a vu ou verra » son mal reparaître après un temps plus ou moins long, mais qui n'ex- » cédera guère dix ans; d'où il conclut qu'ils feraient sagement de suivre » tous les cinq ou six ans un traitement prophylactique. »

Sur 5 observations de *goutte* consignées dans le rapport, la maladie n'a pas reparu depuis trois ans, dans un cas; depuis un an dans un autre; deux malades n'ont eu que de rares et faibles accès, dont la durée a varié de quelques heures à deux ou trois jours. M. Buissard pense, d'après cela, que le conseil de suivre un traitement thermal de temps à autre et par mesure de précaution, est applicable à la *goutte* aussi bien qu'au *rumatisme*.

Les eaux de La Motte passent à bon droit pour jouir d'une grande efficacité dans le traitement des maladies dépendant de la *diathèse scrofuleuse* : Sur 14 affections désignées sous les noms de *scrofule*, *affection strumeuse*, *adénite*, etc., qui ont été soumises dans la saison de 1854 à l'action de ces eaux, 9 ont été guéries sur place et 4 soulagées : une

seule fois le traitement est resté sans résultat. Dans ce dernier cas, la maladie remontait à cinq ans, et elle consistait en engorgements ganglionnaires, occupant les deux côtés du cou, gros comme des noix, indolents et immobiles, survenus à la suite d'une rougeole, chez une jeune personne de bonne constitution, alors âgée de dix-huit ans. Parmi les cas de guérison, nous citerons celui d'une jeune fille de quinze ans, lymphatique et de bonne constitution, réglée depuis deux mois, qui avait pris sans succès l'huile de foie de morue, les toniques amers, les préparations de fer, d'iode et de feuilles de noyer, pour se guérir d'une affection strumeuse consistant en un paquet de ganglions enflammés, plus gros qu'une pomme et occupant le côté gauche du cou. Cette malade fit un premier séjour à La Motte en 1853 : elle y revint en 1854, et à la fin de son traitement, qui avait consisté en deux bains à 35 degrés et dix bains suivis de douches locales de 40 à 45 degrés, plus trois à quatre verres d'eau minérale pris le matin, en boisson, elle n'avait plus aucun ganglion malade. Elle portait seulement sous la mâchoire une cicatrice rouge, lisse et sans brides, de la largeur d'une pièce de 50 centimes.

La *sciatique*, dont tous les praticiens connaissent la nature rebelle, est encore une des maladies que combattent avec le plus de succès les eaux de La Motte : Sur 17 malades qui en ont fait usage cette année, 9 ont été guéris pendant le traitement, et 5 soulagés.

Nous devons encore citer quelques maladies chroniques des centres nerveux comme susceptibles d'être avantageusement modifiées par l'usage des eaux de La Motte. Il s'en est présenté 29 pendant la saison de 1854 ; elles se décomposent ainsi qu'il suit : 1° 11 *affections du cerveau*, et, en particulier, *ramollissement*. Dans 1 cas, guérison ; 7 fois, soulagement immédiat ; 2 fois, guérison ou soulagement après le départ. — 2° *hémiplegie* : 3 cas ; soulagement chez tous. Chez 1, amélioration plus grande après le départ. — 3° *myélite* : 15 cas, dont 11 soulagés immédiatement, et, parmi eux, 4 ont été guéris, après qu'ils eurent quitté les eaux ; chez 4 autres, le soulagement s'est également montré postérieurement à leur départ. Nous rappellerons, avec M. Buissard, que, dans le traitement d'affections aussi graves, on ne peut obtenir de succès durables qu'en prolongeant et répétant d'une manière convenable le traitement thermal.

Plusieurs cas d'*endocardite rhumatismale* ont été observés et traités avec succès à La Motte pendant la saison de 1854. Sur 7 affections de ce genre, nous voyons qu'il y a eu 4 fois guérison, et amélioration 3 fois. Ces rhumatisants ont été traités comme les autres par des douches de 45 à 48 degrés centigrades. M. Buissard fait observer, avec raison, à ce sujet, qu'il est bien remarquable que « les malades atteints » d'*endocardite rhumatismale* et même d'autres affections du cœur avec » gêne de la circulation, œdème des jambes, difficulté de respirer, etc., » ne peuvent pas le plus souvent rester dans un bain tempéré, tandis » qu'ils supportent très aisément des douches à haute température. » Cette différence s'explique, suivant notre confrère, par la déperdition instantanée que l'eau à 45 ou 50 degrés fait subir aux différents liquides de l'économie, déperdition qui, d'après les expériences de Kahlhor, pourrait dépasser 4 kilogrammes pour un bain à 56°,25, tandis qu'à 36°,25 elle ne s'élèverait qu'à 1 kilogramme.

M. Buissard rapporte aussi une observation fort curieuse de *calculs biliaires* : elle est relative à une dame de quarante-cinq ans, qui, depuis dix ans, fréquente l'établissement de La Motte. Depuis cinq ans, elle ne souffre plus de douleurs hépatiques et elle a cessé de rendre des calculs biliaires ; mais, en outre, elle a vu, en trois ans, se dissiper une tumeur siégeant dans l'ovaire gauche et du volume d'une orange : cette tumeur causait de vives douleurs dans cette région et rendait la marche presque impossible ; aujourd'hui la malade n'éprouve plus aucune difficulté à marcher.

Or, il est à remarquer qu'après l'effet diurétique, l'effet purgatif est celui que l'eau de La Motte, prise en boisson à la dose habituelle de trois à quatre verres, produit le plus communément : sur 175 malades, notés dans le rapport de cette année comme ayant bu de l'eau minérale le matin, 110 ont été plus ou moins fortement purgés. L'eau de La Motte ne contient pourtant que 6 à 7,44 grammes de principes minéralisateurs, dont le *chlorure de sodium* forme plus de la moitié ; c'est donc avec raison que Nicolas a écrit : « Les eaux de La Motte sont un purgatif » doux et bienfaisant, quand on en boit avec modération et pendant » plusieurs jours de suite. »

PLOMBIÈRES (Vosges). — M. le docteur *Sibille*, médecin inspecteur.

L'établissement de Plombières est toujours l'un des plus fréquentés, nonobstant l'abaissement notable du chiffre des visiteurs dans la saison de 1854 (1). Peut-être doit-on attribuer cette diminution à l'invasion du choléra dans plusieurs communes des Vosges et dans des localités voisines de l'établissement thermal, qui toutefois en a été complètement préservé.

D'importants travaux ont été exécutés à Plombières, en 1854.

Les bassins, dont M. l'inspecteur avait sollicité la création à la partie supérieure du jardin impérial, ont été construits. Ces bassins, déjà fort utiles, le deviendront bien davantage, quand on aura placé les tuyaux de conduite nécessaires pour donner des douches dans les cabinets du premier étage, qui en sont complètement dépourvus. La construction de ces bassins permet de faire disparaître les immenses réservoirs qui surchargeaient les bâtiments, et d'établir à leur place de nouveaux cabinets de bains. C'est ce que M. l'inspecteur a demandé dans l'exposé du budget de 1855.

Notre confrère a également sollicité l'exécution des fouilles indispensables pour rechercher l'origine de la source Sainte-Catherine, depuis longtemps perdue, et pour en diriger l'eau vers le bain romain. Cette source a été autrefois employée avec succès dans le traitement de plusieurs maladies des yeux.

Disons, par anticipation sur le rapport général de 1855, que la demande de M. Sibille a été accueillie favorablement par l'administration. Les fouilles ont été pratiquées, la source retrouvée, et les eaux convenablement captées et conduites au bain romain, où elles ont été recueillies dans une cuvette de marbre blanc.

Une nouvelle source a été découverte pendant les travaux de construction des bassins mentionnés plus haut. La température de cette source, dont l'eau est recueillie aujourd'hui dans un bassin réfrigérant est de 26 degrés centigrades. Elle prend naissance dans la seconde terrasse du jardin, près des deux sources découvertes en 1829, et dont les tem-

(1) En 1853, il y a eu 1,353 malades payants, et 207 gratuits; en 1854, le chiffre des premiers est descendu à 1,187, et celui des derniers est, au contraire, monté à 229.

pératures sont de 20 et de 16 degrés. Elle fournit 6 litres par minute.

Vers la fin de la saison de 1854, il se manifesta subitement un abaissement notable dans la température du bain romain. Les recherches faites pour en découvrir la cause firent reconnaître l'existence d'une fissure livrant passage aux eaux étrangères, dans le conduit de construction romaine, qui amène l'eau de la source au bain actuel. Les réparations convenables ont été exécutées, les infiltrations d'eaux étrangères ont cessé, et l'eau du réservoir a regagné sa température première, qui s'est même accrue de 2 degrés.

D'importantes réparations ont été faites à la source Müller, pour la garantir des infiltrations des eaux pluviales et prévenir la chute du rocher formant la voûte de la grotte d'où émerge la source.

Les différentes sources de Plombières ont été soumises sur les lieux mêmes à une analyse nouvelle par notre honorable collègue M. O. Henry, de concert avec M. Lhéritier, médecin adjoint de l'établissement. Cet important travail, qui a fourni les éléments d'un rapport de notre collègue, lu dans la séance du 11 septembre 1855 (voyez le *Bulletin* des séances de l'Académie, t. XX, p. 1248), est résumé dans une brochure ayant pour titre : *Hydrologie de Plombières, ou nouvelles recherches sur le rendement, la température et la composition chimique des eaux de Plombières*. (1).

Le bain impérial a reçu des améliorations considérables. Ce bain ne comptait en 1853 que 28 cabinets renfermant 37 baignoires, dont 25 étaient complètement dépourvus d'appareils à douches. Les douches écossaises se donnaient dans des cabinets de bains, où l'on cessait d'admettre des baigneurs dès que ce nouveau service commençait. Il n'y avait pas de vestiaire : les malades de l'un et de l'autre sexe arrivaient généralement couverts d'un simple peignoir et s'y succédaient : de justes plaintes s'étaient élevées contre cet état de choses.

Aujourd'hui, deux cabinets spéciaux ont été affectés aux douches écossaises. Chacun d'eux communique avec un cabinet de bains voisin converti en vestiaire. Celui des dames est aussi éloigné que possible de celui des hommes : le service y gagne sous le double rapport de la convenance et de la célérité.

(1) Paris, 1855, 1 vol. in-8 de 154 pages avec planche.

Dans ces divers arrangements six baignoires ont été supprimées ; mais on a établi quatorze nouveaux cabinets de bains sur l'emplacement des anciennes pompes à bras rendues inutiles par l'établissement du moteur hydraulique construit en 1853, et sur l'espace devenu libre par suite de la suppression d'un vaste réservoir d'eau chaude. La création, dans la partie supérieure du jardin de la Préfecture, de plusieurs bassins destinés au service des douches du premier étage, a permis cette suppression.

En conséquence des dispositions dont nous venons de parler, le bain impérial compte aujourd'hui quarante-six baignoires, qui toutes sont munies d'appareils à douches.

Les cabinets de bains du rez-de-chaussée, ceux des douches écossaises et ascendantes, ont reçu un revêtement en faïence. Cette utile amélioration va être étendue aux cabinets du premier étage. Les douches ascendantes ont été complètement renouvelées : deux cabinets nouveaux ont été ouverts, et un côté spécial est affecté à chacun des sexes.

Le rapport de M. Sibille renferme 69 observations sommaires, et le tableau récapitulatif comprend 367 cas ; il y a eu 22 guérisons immédiates ; 270 malades ont éprouvé du soulagement, et 75 ont quitté l'établissement dans la même situation qu'à leur arrivée. Quant aux affections morbides, elles ne diffèrent en rien de celles que l'on est accoutumé à voir chaque année affluer à Plombières.

LUXEUIL (Haute-Saône). — M. Chaplain, médecin inspecteur.

L'établissement thermal de Luxeuil peut être cité comme l'un des plus beaux et des plus complets que la France possède. Les bains consistent en trois grands corps de bâtiment contenant neuf salles, où se trouvent quatre piscines, cinquante-deux cabinets de bains, vingt-deux douches à la Tivoli, une douche ascendante, une douche écossaise, quatre grands réservoirs d'eau chaude, 2 réservoirs d'eau froide, huit vestiaires, le cabinet du médecin inspecteur, celui du régisseur, le logement du concierge, celui du jardinier, deux chambres pour la lingerie. Vis-à-vis l'établissement des bains est placé le *salon* dit de *conversation*, où l'on a réuni tout ce qui peut contribuer à l'agrément des étrangers. Ce bel établissement est situé au milieu d'un vaste jardin, au nord de la ville, qui elle-même a été construite au pied des Vosges.

On trouve à Luxeuil onze sources thermales, dont la température est de 36 degrés à 63°, 75.

La source d'*Hygie* ou *Savonneuse*, qui sert à former des mélanges avec les autres, n'a que 30 degrés. Elle ne renferme que 0^{gr}, 275 de résidu fixe par litre, et les *chlorures de sodium* et de *potassium* en forment près de la moitié. Aussi les habitants du pays l'emploient-ils aux usages domestiques.

Les sources *ferrugineuses*, dont nous allons nous occuper spécialement, sont au nombre de deux : celle du puits Romain a 29 degrés au point d'émergence, et celle du Temple 24 degrés. Les travaux de captage de ces deux sources n'étant pas terminés, on ne peut pas indiquer la température qu'elles auront tant aux robinets qu'aux piscines (1). Mais en travaillant aux fondations du nouveau bain ferrugineux, à la construction desquelles le gouvernement, aujourd'hui propriétaire de l'établissement, a affecté une somme de 40,000 francs, on vient de découvrir de nouvelles sources marquant 38 degrés. Pour utiliser cette découverte, M. l'ingénieur des mines, chargé de cette partie du service, a donné l'ordre de faire entourer de cette eau, comme d'un bain-marie, les neuf baignoires et les deux petites piscines de la nouvelle salle. On peut ainsi en graduer la température, et l'on est dispensé de recourir au serpentillage comme on avait le projet de le faire.

M. Chapelain a joint à son rapport annuel une notice sur l'eau *ferrugineuse* de Luxeuil. Dans ce travail sont consignées plusieurs observations intéressantes.

La première est relative à un homme de quarante-quatre ans, d'un tempérament lymphatique et nerveux, de faible constitution, affecté, depuis plusieurs années, de *pertes séminales* rebelles. Sous l'influence de l'eau ferrugineuse administrée en bains, douches et boisson, les digestions devinrent meilleures, les forces générales se rétablirent, l'insomnie céda, les pollutions, d'abord plus rares, finirent par disparaître. Le rétablissement était à peu près complet à la fin de la saison thermale.

(1) Les sources ferrugineuses de Luxeuil présentent, indépendamment de leur thermalité, plusieurs propriétés importantes. Limpides au point d'émergence, elles ne tardent pas à former un dépôt très riche en *manganèse oxydé* et contenant une certaine proportion de *sulfate de baryte*. Il serait du plus haut intérêt de rechercher, par une analyse exécutée sur les lieux, à quel état se trouve le *manganèse* dans ces eaux, et quel est l'agent qui y tient le sel de *baryte* en solution.

L'année suivante, il s'est maintenu, malgré une légère rechute, dont les symptômes ne tardèrent pas à se dissiper pendant un séjour de quelques semaines à la campagne.

Dans la seconde observation, il s'agit d'une dame, rentière, âgée de trente-huit ans, douée d'une constitution assez forte, d'un tempérament lymphatique. Cette dame était atteinte d'une *métrite*, dont le début remontait à plusieurs années. Le col utérin était à peu près effacé; au pourtour de l'orifice dilaté existaient des végétations excoriées sécrétant continuellement du muco-pus. Le corps de la matrice paraissait plus volumineux qu'à l'ordinaire. Le traitement consista en bains dans l'eau ferrugineuse, d'abord mitigée, puis pure; même eau en boisson, coupée avec l'eau des cuvettes. Douches révulsives en arrosoir, dirigées sur les épaules et les extrémités inférieures. La durée de ces douches, que l'on ne commença qu'après le septième bain, fut portée graduellement de cinq à dix minutes, et on les administra plus fortes quand la malade y fut bien habituée. L'apparition des règles fit suspendre le traitement, qui consista en trente bains et vingt-trois douches. Dès le douzième bain et la cinquième douche, le col de la matrice était mieux formé, les végétations moins volumineuses, l'écoulement presque nul; le corps de l'utérus avait lui-même beaucoup diminué. Après le vingt-deuxième bain, et à la suite des règles, l'utérus avait repris ses dimensions et sa situation normales: le col était bien prononcé, ses ulcérations cicatrisées et l'écoulement mucoso-purulent complètement tari. La malade prit encore huit bains et cinq douches, et quitta Luxeuil dans un état de santé parfaite.

À l'occasion de cette malade, M. Chapelain fait observer que les douches vaginales, dont l'usage était jadis très commun à Luxeuil, ne doivent jamais être prescrites lorsque le col utérin est malade: elles ne conviennent que dans quelques cas d'aménorrhée, de dysménorrhée et de vaginite.

La troisième observation du mémoire de M. Chapelain est encore consacrée à une *affection utérine* consistant en un abaissement considérable avec renversement: le col, porté en arrière, présentait un engorgement volumineux sous forme de bourrelet, d'une dureté presque squirrheuse: il était entr'ouvert et laissait échapper un fluide jaune assez consistant. Les bains d'eau ferrugineuse; cette même eau, coupée avec l'eau de la cuvette, prise en boisson à la dose progressive de deux

à six verres par jour ; les douches révulsives, d'abord en arrosoir, puis en un seul jet de cinq à quinze minutes, dirigées sur les parties les plus éloignées de l'organe malade ; enfin, des irrigations vaginales très légères, administrées pendant le bain, composèrent le traitement, qui dura vingt-trois jours. A cette époque, les règles survinrent sans être précédées, comme auparavant, de douleurs locales et de malaise général. Dès le douzième bain, la matrice était remontée ; le col, revenu plus en avant, ne présentait presque plus de gonflement ni de dureté ; l'écoulement ne consistait qu'en un suintement incolore. A l'époque où la malade quitta Luxeuil, l'état local était encore plus satisfaisant, et la teinte rosée de la peau annonçait un heureux changement dans la santé générale. La guérison de cette malade a été rapide et complète.

La quatrième observation se rapporte encore à une maladie de l'utérus : prolapsus, engorgement du col, métrorrhagie, leucorrhée, etc. Ces divers symptômes se dissipèrent à la suite d'un traitement analogue à ceux que nous venons d'indiquer à l'occasion des deux malades précédentes.

Il en est de même de la cinquième observation, où il s'agit d'une *affection scrofuleuse* chez une jeune fille de dix-sept ans, de faible constitution, d'un tempérament essentiellement lymphatique, née d'une mère scrofuleuse, et portant au cou des cicatrices récentes d'ulcères scrofuleux. Chez cette malade, à son arrivée à Luxeuil, la peau était flasque et pâle, les lèvres décolorées, la supérieure gonflée ; les yeux sans vivacité ; les digestions lentes et difficiles, l'appétit peu prononcé ; les règles peu abondantes et à peine colorées ; le moindre exercice ne pouvait pas être pris sans fatigue. Vingt-cinq bains et l'usage de l'eau en boisson dissipèrent la plupart de ces accidents, réveillèrent l'appétit, rendirent les digestions faciles, donnèrent aux cicatrices du cou un meilleur aspect et plus de solidité. Les forces musculaires augmentèrent rapidement ; le sang des règles prit une teinte plus foncée et coula avec plus d'abondance, etc. Au moment de son départ, la malade se trouvait dans un état très satisfaisant, et un an après sa santé était encore améliorée.

La sixième observation est celle d'une malade, âgée de vingt-sept ans, affectée de *chloro-anémie* et tellement affaiblie depuis sept à huit ans, que le moindre travail lui était pénible : la marche même ne pouvait

pas être continuée au delà de dix à douze minutes. Le pouls était irrégulier, intermittent; les digestions pénibles, la constipation opiniâtre; une leucorrhée abondante, à laquelle la malade attribuait son état de faiblesse, était, de tous ces symptômes morbides, celui qui la préoccupait le plus. On fit prendre des bains à 31 ou 32 degrés centigrades, prolongés pendant une heure et accompagnés d'irrigations vaginales; deux ou trois verres d'eau ferrugineuse coupée de lait pendant le bain et aux repas; plus tard, des douches générales en arrosoir de 33 à 34 degrés. Dix jours de ce traitement suffirent pour régulariser la circulation, rendre l'appétit plus franc, les digestions et les évacuations alvines moins difficiles, rétablir les forces et augmenter la consistance de l'écoulement leucorrhéique. Après le vingtième jour, la leucorrhée avait cessé; les règles se montrèrent et offrirent un sang plus riche en couleur. Le traitement fut ensuite repris; mais il dut être discontinué de nouveau et définitivement, par suite du retour de quelques palpitations et de la leucorrhée, retour attribué, par M. Chapelain, à l'exagération du traitement thermal. Trois jours après la malade, se trouvant tout à fait bien, quitta l'établissement.

Des accidents analogues à ceux que nous venons d'exposer se remarquaient chez une personne de trente-deux ans, qui fait le sujet de la septième et dernière observation. Cette personne, d'une constitution très délicate et d'un tempérament lymphatique exagéré, avait au plus haut degré le facies *chlorotique*: elle présentait les symptômes suivants: leucorrhée abondante depuis sept à huit ans, gastralgie, céphalée, froid aux pieds, même pendant les plus grandes chaleurs, constipation opiniâtre, douleurs hypogastriques vers la région utérine. On appliqua à cette malade le traitement indiqué ci-dessus, et, dès le vingtième jour, la gastralgie avait beaucoup diminué; les garde-robes étaient moins rares et plus faciles; la leucorrhée n'existait plus, la chaleur était revenue aux pieds, et la céphalée avait cessé depuis huit à dix jours. La saison étant trop avancée, le traitement dut être suspendu et renvoyé à l'année suivante: bien que la guérison fût complète, la malade, pour la consolider, continua l'usage en boisson de l'eau ferrugineuse de Luxeuil.

Disons, à ce propos, que cette eau, chargée artificiellement de gaz acide carbonique, se transporte facilement sans rien perdre de ses pro-

priétés. M. Chapelain a soumis à divers réactifs de l'eau ainsi préparée depuis huit mois, et il a reconnu qu'elle se comportait comme si elle sortait de la source.

ROYAN (Charente-Inférieure). — M. le docteur *Pouget*, médecin inspecteur.

L'établissement de Royan est dans un état toujours croissant de prospérité. M. l'inspecteur estime à 44,000 environ le nombre des visiteurs qui s'y sont rendus pour la saison de 1854. Dans ce nombre, la moitié seulement s'est fait inscrire au *Casino* ou établissement de bains.

Parmi les améliorations introduites par M. Pouget, nous devons signaler l'emploi des *bains d'eau de mer chauffée* ; ces bains étaient depuis longtemps en usage dans le pays, mais sur une échelle tellement restreinte, que la moyenne de chaque jour ne montait pas à 4 bains. En 1845, époque à laquelle on a pu commencer à en donner au Casino, le nombre s'éleva à 600, c'est-à-dire environ 20 par jour ; en 1846, on atteignit le chiffre de 4600, et aujourd'hui, si celui de 3000 n'est pas dépassé, il faut l'attribuer à l'insuffisance du local.

Ces bains s'emploient dans les cas de faiblesse directe et surtout chez les jeunes enfants et chez les personnes âgées : « Avec ces bains, dit M. Pouget, il n'y a pas de période de spasme : la stimulation générale, l'expansion de la peau et des autres tissus se montrent sur-le-champ, comme dans les bains chauds ordinaires, mais avec cette différence, qu'au lieu d'être suivie de faiblesse, comme cela a lieu à la suite de ces derniers, cette stimulation persiste. Les bains d'eau de mer chauffée sont donc excitants comme ceux des autres eaux salines chaudes..., et ils sont ainsi appelés à rendre des services qui n'ont peut-être pas été appréciés à leur juste valeur. »

PROVINS (Seine-et-Marne). — M. le docteur *Chevalier*, médecin inspecteur.

C'est seulement à la fin de 1853 que M. Chevalier est entré en fonctions : il a mis à profit le peu de temps qui lui restait pour étudier les eaux confiées à sa surveillance, et il n'a pas tardé à reconnaître que, loin de n'acquérir de la limpidité qu'aux dépens de leurs propriétés médicales, ainsi qu'on le croyait dans le pays, les eaux ferrugineuses de Provins sont plus sapides et plus efficaces quand on les laisse convenablement reposer avant d'en faire usage. Notre confrère s'est donc

efforcé de faire partager sa conviction à l'administration locale, et d'obtenir qu'on remplaçât par une pompe le seau qui servait au puisement, agitait le liquide, le troublait et favorisait le dégagement de l'acide carbonique.

Parmi les faits observés par M. Chevalier, nous citerons celui d'un homme d'une cinquantaine d'années, abruti par le vin, au regard hébété, ne pouvant plus se soutenir, ne parlant qu'avec une difficulté extrême, comprenant à peine ce qu'on lui disait. Sous l'influence de l'eau de Provins, toutes les facultés de cet homme, qui n'étaient qu'assoupies, se réveillèrent : mouvements, intelligence, tout lui revint ; malheureusement le goût de la boisson lui revint aussi : il reprit ses anciennes habitudes, et l'amélioration obtenue ne fut pas de longue durée.

SAINTE-MARIE (Cantal). — M. Méjausau, médecin inspecteur.

Sainte-Marie est à 12 kilomètres de Chaudesaigues et à 6 kilomètres de Pierrefort : la proximité de ces deux chefs-lieux de canton permet de s'y procurer tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie.

Les sources minérales sont au nombre de deux : l'une est appelée la source *gazeuse*, et l'autre la source *ferrugineuse*. Elles sortent des fissures d'une roche schisteuse, au fond d'une gorge où coule le ruisseau de *Grazalous*.

Le bourg de Sainte-Marie domine cette gorge du côté du sud, et comme il est éloigné des sources de plus d'un kilomètre, les buveurs n'ont aucun abri qui puisse les protéger contre la pluie ou l'ardeur du soleil.

Le médecin inspecteur n'a pas même un cabinet pour recevoir et examiner les malades.

Enfin, les eaux de Sainte-Marie, qui en 1854 ont attiré 930 visiteurs, ne paraissent pas avoir été l'objet d'études analytiques complètes. L'*Annuaire* ne contient que peu de documents à ce sujet (p. 428). On sait seulement qu'elles laissent dégager beaucoup d'*acide carbonique*, qu'elles ont une grande analogie d'action avec l'eau de Seltz, et qu'elles renferment des *carbonates de soude, de chaux, de magnésie*, du *chlorure de sodium* et un peu d'*oxyde de fer*.

Il est à désirer que cette lacune soit promptement comblée, et que les constructions demandées par M. l'inspecteur ne tardent pas à être exécutées.

TRAVAUX DUS A DES SAVANTS ÉTRANGERS AU SERVICE DES EAUX MINÉRALES.

Indépendamment des travaux dus à MM. les médecins inspecteurs, nous devons appeler l'attention de l'Académie :

1° Sur un opuscule de M. le docteur Herpin (de Metz), ayant pour titre : *Études médicales, scientifiques et statistiques sur les principales sources d'eaux minérales de France, d'Angleterre et d'Allemagne* ;

2° Et sur un mémoire de M. Artigala, relatif à la *construction des établissements thermaux*.

Le livre de M. Herpin est le fruit de huit années d'études. L'auteur a recueilli lui-même les matériaux qui lui ont servi à le composer, dans les principales localités de France, d'Allemagne et d'Angleterre renommées pour leurs sources minérales. Dans les plus importantes, il a passé une saison et même plus ; ailleurs, une demi-saison, quinze jours, huit jours, le temps nécessaire, enfin, pour recueillir ou vérifier les faits dignes de fixer l'attention. Il n'a même pas hésité à retourner plusieurs fois dans les mêmes établissements, pour s'assurer par lui-même de l'état de quelques malades qu'il y avait précédemment rencontrés.

Vivant de la vie des baigneurs, partageant leurs repas, leurs promenades, leurs distractions, quelquefois même leur traitement, c'est-à-dire, buvant les eaux et prenant les bains, M. le docteur Herpin a pu obtenir, de la bouche même des malades, des renseignements détaillés et précieux sur l'action de ces eaux, sur les résultats obtenus, soit immédiatement, soit même ultérieurement. Partout aussi il a trouvé parmi nos confrères un accueil bienveillant et empressé, qui lui a rendu plus facile l'accomplissement de la tâche qu'il s'était donnée. Aussi M. Herpin, plein de reconnaissance pour ce concours aussi obligeant qu'éclairé, s'empresse-t-il de réclamer pour nos confrères étrangers et nationaux une part dans le succès que son œuvre pourrait obtenir.

Nous ne croyons pas devoir donner ici l'analyse de l'ouvrage de M. Herpin, qui se trouve aujourd'hui dans les mains de la plupart des médecins ; nous nous bornerons à rappeler qu'avant les publications de notre confrère, on ne connaissait point en France une médication très employée en Allemagne : nous voulons parler des *bains et douches d'acide carbonique*.

« Il existe, dit M. Herpin, depuis plusieurs années, en Allemagne,

» aux principales sources carbo-gazeuses, des établissements où l'on
» administre le gaz acide carbonique, soit en bains généraux ou partiels,
» soit sous forme de douches ou d'injections, soit enfin par voie de dé-
» glutition ou d'inhalation.

» Plusieurs faits particuliers avaient, depuis longtemps, attiré l'atten-
» tion des médecins allemands sur les propriétés médicamenteuses du
» gaz acide carbonique, lorsqu'une guérison tout à fait extraordinaire,
» presque miraculeuse, opérée par ce moyen, vint mettre en grande
» vogue ce nouvel agent thérapeutique.

» Le docteur Struve, savant distingué, prenait les eaux à Marienbad
» (Bohême), pour une affection lymphatique très douloureuse qu'il
» avait à la cuisse et à la jambe gauches. Il ne pouvait marcher *depuis*
» *plusieurs années* sans le secours de béquilles; les glandes et les vais-
» seaux lymphatiques de la jambe étaient durs et enflammés. Le malade
» souffrait, en outre, d'un engorgement du foie et d'hémorroïdes.

» Le docteur Struve eut un jour l'idée d'exposer sa jambe malade
» à l'action d'un courant de gaz carbonique qui se dégagait d'une des
» sources de Marienbad et formait une couche de plusieurs décimètres
» d'épaisseur à la surface du liquide. Appuyé sur un bâton, soutenu
» par son domestique, il parvint à se traîner, avec beaucoup de peine et
» en éprouvant de vives douleurs, jusqu'à la source. Assis sur le bord
» du bassin, il laissa pendre sa jambe dans la couche de gaz; il éprouva
» d'abord un fourmillement et une chaleur agréable qui alla en aug-
» mentant, au point de déterminer une abondante transpiration du
» membre malade. Lorsqu'il retira son pied du bain de gaz, il fut tout
» surpris de ne plus ressentir aucune douleur, et même de pouvoir
» marcher sans le secours de ses béquilles et de son domestique; il
» courut annoncer lui-même à ses amis l'heureuse nouvelle de cette
» guérison inespérée. Le malade continua pendant quelque temps l'u-
» sage des bains locaux de gaz acide carbonique, et il partit guéri de
» Marienbad. Il a joui, depuis cette époque, d'une santé excellente,
» sans éprouver de rechute ni de renouvellement de ses douleurs.

» Le docteur Struve a publié lui-même la relation détaillée de sa
» maladie et de sa guérison.

» Aujourd'hui, il y a, en Allemagne, notamment à Marienbad, Carls-
» bad, Kissingen, Eger, Nauheim, Cannstadt, Meinberg, Cronthal, etc.,

» des établissements spéciaux très remarquables pour les bains, les douches et même l'inhalation du gaz carbonique.

» On emploie le gaz carbonique tantôt pur, tantôt mélangé en proportions plus ou moins considérables avec de l'air atmosphérique ou du gaz sulfhydrique, à l'état sec ou humide, avec de la vapeur d'eaux minérales, etc..... »

L'ouvrage de M. Herpin renferme deux tableaux synoptiques des principes médicamenteux ou éléments contenus dans un litre de chacune des sources thermales. L'un de ces tableaux est consacré aux eaux minérales de la France, l'autre aux sources étrangères. — Ces tableaux sont fort utiles en ce qu'ils permettent de juger d'un seul coup d'œil la proportion relative des éléments minéralisateurs contenus dans les différentes eaux d'une même classe.

M. Artigala, architecte à Tarbes, a, comme nous l'avons dit, envoyé à l'Académie un mémoire ayant pour titre : *Notice sur les établissements thermaux et sur les causes qui produisent l'énergie médicinale des eaux.*

L'auteur de ce mémoire a été chargé, depuis 1818, de travaux plus ou moins importants dans plusieurs établissements thermaux des Pyrénées. A ce titre, il a toute autorité pour prendre part à la discussion, dont il vient vous soumettre les éléments.

M. Artigala met en avant un fait de la plus haute gravité, sur lequel repose tout son travail, et qui demande à être soumis à un examen sérieux.

La thermalité locale, dit-il, et conséquemment le pouvoir médical des sources, ont disparu par suite des nouvelles constructions exécutées dans plusieurs des établissements thermaux des Pyrénées.

M. Artigala cite comme conséquences de ce fait la préférence accordée généralement aujourd'hui aux piscines sur les baignoires, où les malades se plaignent d'un sentiment de froid ; la diminution du nombre des visiteurs aisés, et enfin la décroissance de plus en plus marquée du revenu des maisons de location ; ces deux derniers symptômes, alarmants pour la prospérité des établissements où ils se produisaient, ont éveillé la sollicitude des administrations locales, qui ont dû prendre les mesures propres à améliorer le mode d'aménagement des sources.

C'est, en effet, au mode d'aménagement suivi dans les constructions nouvelles que M. Artigala attribue l'abaissement du chiffre de la thermalité de certaines sources. Il a fait, à ce sujet, une étude approfondie des dispositions qu'offraient les bains des Pyrénées, au temps de Théophile Bordeu, de celles qu'avaient adoptées les Romains dans la construction des thermes de Bagnères, dispositions encore très reconnaissables au milieu des ruines de ces thermes, et, enfin, des préceptes donnés par Vitruve sur ce genre d'établissements; appliquant ensuite aux bains de Bagnères-de-Bigorre, de Cauterets, de Saint-Sauveur et de Barèges, les principes architectoniques qu'il avait déduits de cette étude, il résume de la manière suivante ses observations critiques :

« En admettant que les éléments impondérables contenus dans les » eaux minéro-thermales forment une partie de la médication, ou mieux » l'énergie, la puissance même de cette médication, on est conduit à » reconnaître que nos *bains des Pyrénées*, dans les temps anciens et » même de nos devanciers, étaient disposés de telle sorte que ces éléments impondérables s'administraient aux malades en même temps » qu'ils faisaient usage des eaux. Aussi leur réputation de bonté et d'efficacité n'était contestée de personne. Les *plaignants*, qu'à tort on a » nommés *détracteurs*, se sont produits forcément au fur et à mesure » que les travaux exécutés dans les bains ont fait disparaître leur thermalité locale. Car on peut affirmer que, s'il y a absence de thermalité » locale, il y a aussi absence de pouvoir médical. »

Les faits signalés par M. Artigala, les expériences et les observations qui sont rapportées à l'appui, les moyens proposés par l'auteur pour y porter remède, méritent d'être pris en sérieuse considération, aussi bien au point de vue de la thérapeutique thermale en général qu'à celui de la prospérité de plusieurs sources importantes.

§ II. — DÉDUCTIONS A TIRER DES DOCUMENTS FOURNIS PAR MM. LES MÉDECINS INSPECTEURS.

Les éléments de prospérité des établissements thermaux sont : le nombre des malades, le chiffre de l'argent laissé dans la localité et le produit de la ferme ou régie.

Le tableau suivant indique le mouvement en malades et en numéraire des établissements d'eaux minérales, pendant la saison de 1854.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS.	MALADES payants.	MALADES gratuits.	MALADES traités à l'hôpital.	PRODUITS de la ferme ou régie.	ARGENT laissé dans le pays.
ANNÉE 1854.					
Allevard (Isère).	1,207	16	"	55,000	362,100
Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).	2,380	455	(1)	61,000	950,000
Bagnoles (Orne).	250	50	40	6,000	80,000
Bagnols (Lozère).	893	94	"	9,870	125,000
Bains (Vosges).	432	"	"	5,044	25,000
Balaruc (Hérault).	105	18	(2)	"	15,000
Barbotan (Gers).	1,000	200	"	10,000	50,000
Barèges (Hautes-Pyrénées).	1,494	531	(3)	31,925 40 c.	436,560
Biarritz (Basses-Pyrénées).	5 à 6,000	8	"	15,000	900,000 (4)
Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).	630	180	340	13,000	85,000
Bourbon-l'Archambault (Allier).	265	18	408	9,871	100,000
Cauvalat-lès-le-Vigan (Gard).	600	60	18	3,000	50,000
Castera-Verduzan (Gers).	1,065	62	"	9,727	56,000
Charbonnières (Rhône).	1,400	100	"	10,000	52,000
Chateldon (Puy-de-Dôme).	50	"	"	3,600	3,000 (5)
Chaudes-Aigues (Cantal).	400	100	50	600	30,000
Cransac (Aveyron).	1,200	300	"	15,000	70,000
Dax (canton de) (Saint-Pierre, Bibi, Baignots, etc. (Landes)).	2,016	189	"	4,460	39,400
Encausse (Haute-Garonne).	670	50	"	2,320	15,000
Enzet-les-Bains et Saint-Jean-de-Scirargues (Gard).	334	1	2	3,800	35,000
Fonsanche (Gard).	149	1	"	7,000	400
Gamarde (Landes).	250	"	"	400	3,500
Gréoulx (Basses-Alpes).	137	"	22	20,000	55,000
La Chaldette (Lozère).	365	35	"	1,930	10,500
La Malou (Hérault).	160	18	"	(6)	20,000 (7)
La Motte-les-Bains (Isère).	478	95	"	"	45,000
Luxeuil (Haute-Saône).	234	12	"	5,353	50,000
Mont-Dore (Puy-de-Dôme).	"	"	"	"	"
Maska et Lavardens (Gard).	280	15	"	3,080	8,850
Niederbronn (Bas-Rhin).	1,389	42	"	2,900	80,000
Pierrefonds-les-Bains (Oise).	180	21	"	4,200	71,000
Plombières (Vosges).	1,187	2,029	153	36,242	330,000
Pré bacq (Landes).	226	48	"	1,000	3,500
Propiac (Drôme).	450	"	"	1,600	" (8)
Rennes-les-Bains (Aude).	1,200	300	150	15,000	80,000

(1) Aucun malade n'a pu être traité à l'hôpital, cet établissement n'étant pas encore meublé.
(2) Les travaux d'assainissement et d'amélioration exécutés à l'hôpital pendant l'été de 1854 n'ont pas permis d'y admettre des malades indigents.
(3) L'hôpital civil est encore en voie de construction.
(4) Dans ce chiffre ne sont pas comprises les dépenses, dons, etc., de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.
(5) Le principal produit de Chateldon consiste dans l'exportation des eaux, qui en 1854 s'est élevée à 15,000 bouteilles.
(6) L'établissement est régi par le propriétaire.
(7) Une épidémie de choléra et de suette développée dans la contrée dès le milieu de juillet a fait désertir d'une manière complète l'établissement.
(8) Plus de la moitié des visiteurs vivent avec la plus stricte économie.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS.	MALADES payants.	MALADES gratuits.	MALADES traités à l'hôpital.	PRODUITS de la ferme ou régie.	ARGENT laissé dans le pays.
ANNÉE 1854 (suite).					
Royat (Puy-de-Dôme).	1,482	200	"	21,134	6,000 (1)
Sail-sous-Couzan (Loire).	272	10	"	1,452	15,000
Saint-Amand (Nord).	58	2	"	6,000	"
St.-Laurent-les-Bains (Ardèche).	1,162	106	"	5,742	10,000 (2)
Saint-Loubouer et d'Espérons (Landes).	1,200	"	"	9,000	30,000
Sainte-Marie (Cantal).	900	30	"	3,000	10,000
Sylvanès et Camarès (Aveyron).. . . .	450	12	"	5,000	27,000
Soultzmatt (Haut-Rhin).	157	"	"	8,000	50,000 (3)
Trébas (Tarn).	275	50	"	4,000	14,000
Uriage (Isère).	3,000	321	"	40,000	390,000
Vic-sur-Cère (Cantal).	236	35	"	1,255	8,000
ANNÉE 1853.					
Barbotan (Gers).	700	100	"	10,000	40,000
Chaudes-Aigues (Cantal).	851	100	60	600 (4)	47,451
Fonsanche (Gard).	300	17	"	13,254	2,200
Luxeuil (Haute-Saône).	460	15	"	9,835	140,000
Pierrefonds (Oise).	138	25	"	3,500	55,000
Vic-sur-Cère (Cantal).	390	60	"	1,650	16,000
ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES. — 1854.					
	Nombre de malades.				
Barèges (Hautes-Pyrénées).	439				
Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).	619				
Saint-Antoine de Guagno (Corse).	211				

(1) En présence d'une aussi grande affluence de malades, dont plusieurs sont qualifiés de propriétaires ou employés, il est difficile de ne point admettre qu'une erreur s'est glissée dans le chiffre de l'argent laissé dans le pays.

(2) Même observation que ci-dessus.

(3) En 1854, on a exporté 200,000 bouteilles.

(4) Cette somme est pour la ville; le produit brut pour les propriétaires des bains s'est élevé à 12,753 francs.

Les conséquences que l'on peut tirer des chiffres contenus dans ce tableau résultent de la comparaison de ces chiffres avec ceux des années précédentes; mais, dès qu'on les étudie sous ce rapport, on reconnaît qu'ils présentent souvent un désaccord et même une contradiction inexplicables: ainsi, il est tel établissement dont le produit en argent laissé dans le pays a diminué considérablement, comparé au chiffre de l'année dernière (1853), tandis que le nombre des malades s'est augmenté d'un cinquième environ. Ailleurs, le nombre des visiteurs a été moitié moindre et la dépense a quintuplé. Dans d'autres

localités, si l'on divise la dépense présumée par le nombre des baigneurs, on trouve le chiffre inadmissible d'environ 4 ou 8 francs pour une saison de quinze jours, en moyenne, c'est-à-dire, 25 à 50 centimes par jour, et cela dans des établissements fréquentés par des propriétaires, des employés, etc. Il est de toute évidence que ce sont là des erreurs; mais comment peut-il s'en glisser d'aussi graves dans des documents destinés à être soumis à l'examen de l'Académie, et qui doivent servir de base à la statistique des établissements thermaux?

Espérons qu'il suffira de les avoir signalées à MM. les médecins inspecteurs, pour qu'ils s'empressent de les éviter à l'avenir, et qu'ils apportent la plus scrupuleuse attention dans le choix des documents qu'ils transmettent à l'administration supérieure.

§ III. — TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1854 PAR LA COMMISSION DES EAUX MINÉRALES ET PAR DIVERS MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Ces travaux consistent :

- 1° En analyses exécutées depuis la dernière séance générale par notre honorable collègue, M. Ossian Henry, dans le laboratoire de l'Académie;
- 2° En communications faites par divers membres de la Compagnie, ou en rapports sur des travaux envoyés par des savants étrangers et ayant trait aux eaux minérales.

Les rapports relatifs aux analyses sont au nombre de neuf.

Voici les noms des sources qui ont fourni les eaux :

- 1° Eau minérale de Saint-Yorre (*Bulletin de l'Académie*, 24 avril 1855, t. XX, p. 882);
- 2° Eau sulfureuse de la Hantalade, à Saint-Sauveur (*Id.*, p. 884);
- 3° Eaux minérales de Vittel et d'Outrancourt (*Id.*, p. 886);
- 4° Eau iodo-bromurée de Saxon (*Id.*, p. 888);
- 5° Eau acidule gazeuse bromo-iodurée de la source de Bourdonneau (Drôme) (*Id.*, 7 août 1855, p. 1179);
- 6° Eau de deux sources de la ville de Cusset (Allier) (*Id.*, 11 septembre, p. 1240);
- 7° Eau sulfureuse calcaire froide découverte aux Thernes, près Paris (*Id.*, p. 1242);
- 8° Eau d'une source découverte à Vals (Ardèche) (*Id.*, p. 1245);

9^e Eau des différentes sources qui alimentent l'établissement de Plombières (Vosges) (*Id.*, p. 1248).

La Compagnie a reçu d'un de nos collègues communication d'un travail ayant trait aux eaux minérales; en voici le titre : « Notice historique sur la découverte de l'arsenic dans les eaux minérales, par M. A. Chevallier. » (*Bulletin de l'Académie*, séance du 23 janvier 1855, t. XX, p. 454.)

Enfin cinq rapports vous ont été présentés sur des sujets relatifs aux eaux minérales, adressés par des personnes étrangères à l'Académie :

1^o Rapport fait par M. Boullay, au nom de la Commission des eaux minérales, sur la *fabrication des eaux minérales artificielles* dans la ville de Lyon, et sur les moyens d'appliquer aux fabricants l'ordonnance du 18 juin 1823. (*Bulletin de l'Académie*, séance du 27 février 1855, t. XX, p. 601.)

2^o Second rapport de M. Boullay sur le même sujet, applicable à de nouvelles demandes d'autorisation. (*Id.*, 3 juillet 1855, p. 1098.)

3^o Rapport de M. Gibert sur un mémoire de M. Baizeau, médecin militaire à l'armée d'Italie, intitulé : *Influence des eaux minérales sulfureuses sur la syphilis*.

Il résulte des recherches de M. Baizeau, que les eaux sulfureuses thermales peuvent être regardées comme un précieux adjuvant du traitement spécifique, dans les accidents consécutifs de la *syphilis*, et notamment dans les *syphilides*. (*Id.*, 31 juillet, t. XX, p. 1167.)

4^o Rapport de M. O. Henry sur l'eau minérale de Wildegg, canton d'Argovie, en Suisse.

Les propriétaires de cette eau avaient demandé l'autorisation de la vendre en France. — M. le ministre des travaux publics, du commerce et de l'agriculture consulta l'Académie sur l'opportunité de cette demande, qui a dû être repoussée par la raison que l'eau de Wildegg ne présente pas une supériorité réelle sur les sources de même composition que possède la France (1). (*Id.*, 11 septembre, t. XX, p. 1238.)

(1) Depuis lors, la vente des eaux de Wildegg a été autorisée en France, mais seulement

5° Rapport de M. O. Henry sur l'eau d'une source découverte à Vals (Ardèche).

L'autorisation d'exploiter cette source a été refusée, parce qu'elle paraît provenir du même réservoir souterrain que la source dite la *Camuse*, exploitée depuis plusieurs siècles par la commune et distante de 3 à 4 mètres seulement. (*Id.*, 11 septembre 1855, t. XX, p. 1245.)

CONCLUSIONS.

Malgré quelques critiques sur l'ensemble des rapports de MM. les médecins-inspecteurs, critiques inspirées par le seul amour de la science, la Commission s'empresse de reconnaître que plusieurs de ces rapports sont dignes d'être signalés à l'attention de l'Académie par le soin avec lequel ils ont été rédigés, ou par les mémoires qui les accompagnent.

De plus, plusieurs savants, étrangers à l'Académie, lui ont fait parvenir des travaux se rapportant aux eaux minérales, et méritant d'être distingués des publications ordinaires du même genre.

En conséquence, la Commission a l'honneur de vous proposer de demander à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, d'accorder les récompenses suivantes :

1° RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT AVEC MENTION HONORABLE :

A MM. *Dufresse* et *Chassaigne*, médecin-inspecteur à Bagnols, dont le rapport offre l'analyse de tous les cas observés par lui, s'élevant à 436, et un arrangement très méthodique de ces cas ;

Petit (Charles), médecin-inspecteur à Vichy, auteur d'un mémoire sur la matière organique des eaux de Vichy.

dans les pharmacies et les dépôts d'eaux minérales régulièrement autorisés. Chaque envoi d'eau de Wildegg doit être accompagné d'un certificat d'origine délivré ou attesté par les autorités locales.

2° MÉDAILLES D'ARGENT :

A MM. *Haime*, collaborateur de M. le docteur Petit, pour le mémoire sur la matière organique des eaux de Vichy ;

Herpin (de Metz), qui, le premier, a fait connaître en France les bains et douches d'*acide carbonique*, très employés en Allemagne, et a publié un ouvrage ayant pour titre : *Études médicales, scientifiques et statistiques* sur les principales sources d'eaux minérales de France, d'Angleterre et d'Allemagne ;

Gerdy, médecin-inspecteur à Uriage, auteur d'un mémoire sur les affections scrofuleuses, annexé au rapport de 1854 ;

Bernard, médecin-inspecteur adjoint à Uriage, pour le mémoire annexé au rapport de 1854, relatif aux maladies consignées dans ce rapport ;

Buissard, médecin-inspecteur à Lamotte-les-Bains, dont les rapports annuels sont rédigés avec le plus grand soin et envoyés très exactement.

3° DES MÉDAILLES DE BRONZE :

A MM. *Barrié* père, inspecteur à Bagnères-de-Luchon, dont les rapports sont envoyés exactement et très bien rédigés.

Privat, inspecteur à La Malou : rapports bien rédigés et envoyés très exactement ;

Gaudet, inspecteur à Dieppe, pour son rapport de cette année ;

Chapelain, inspecteur à Luxeuil : mémoire sur l'eau ferrugineuse de Luxeuil ; rapports annuels bien rédigés et envoyés exactement ;

Pouget, inspecteur à Royan : mémoire sur les bains d'eau de mer chauffés, etc. ;

Artigala, architecte à Tarbes : mémoire sur la construction des établissements thermaux

4° DES MENTIONS HONORABLES.

A MM. **Tellier**, inspecteur à Bourbon-Lancy : rapports envoyés très exactement ;

Calvet, inspecteur à Sylvanès et Camarès : rapports envoyés exactement ;

Rérolle, inspecteur-adjoint à Bourbon-Lancy : rapport de 1854 contenant un beau résumé de tous les malades observés ;

Chevallier, médecin-inspecteur à Provins : mémoire sur les modifications introduites dans le puisement, etc., des eaux de Provins.

8° DES MÉDAILLES DE BRONZE :

A MM. **Barrie père**, inspecteur à Bagnères-de-Luchon, dont les rapports sont envoyés exactement et très bien rédigés.

Prinat, inspecteur à La Mota : rapports bien rédigés et envoyés très exactement ;

Gaudet, inspecteur à Dieppe, pour son rapport de cette année ;

Chapelain, inspecteur à Luxeuil : mémoire sur l'eau ferrugineuse de Luxeuil ; rapports annuels bien rédigés et envoyés exactement ;

Pouget, inspecteur à Royan : mémoire sur les bains d'eau de mer chauffés, etc. ;

Artigales, architecte à Tarbes : mémoire sur la construction des établissements thermaux.



NOUVELLES PUBLICATIONS CHEZ J.-B. BAILLIÈRE ET FILS.

TRAITÉ DE GÉOGRAPHIE ET DE STATISTIQUE MÉDICALES ET DES MALADIES ENDEMIQUES, comprenant la météorologie et la géologie médicales, les lois statistiques de la population et de la mortalité, la distribution géographique des maladies, et la pathologie comparée des races humaines, par le docteur J.-Ch.-M. Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule. Paris, 1857. 2 vol. in-8, avec 9 cartes et tableaux. 20 fr.

ŒUVRES ANATOMIQUES, PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES DE GALIEN, traduites sur les textes imprimés et manuscrits, accompagnées de sommaires, de notes, de planches et d'une table des matières, précédées d'une Introduction ou étude biographique, littéraire et scientifique sur Galien, par le docteur Ch. Daremberg, bibliothécaire honoraire de l'Académie de médecine, etc. Paris, 1854 à 1856, t. I et II, grand in-8 de chacun 750 pag. Prix du volume: 10 fr.

Les tomes I et II contiennent: Que le bon médecin est philosophe. — Exhortation à l'étude des arts. — Que les mœurs de l'âme sont la conséquence des tempéraments du corps. — Des habitudes. — De l'utilité des parties du corps humain. — Des facultés naturelles. — Du mouvement des muscles. — Des sectes aux étudiants. — De la meilleure secte à Trasybule. — Des lieux affluents. — De la méthode thérapeutique, à Glaucon.

Les tomes III et IV, qui compléteront cette importante publication, paraîtront incessamment.

TRAITÉ DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE, par le docteur E. Bouchard, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, 1 vol. in-8. Paris, 1857, de 900 pages avec figures.

TRAITÉ EXPÉRIMENTAL ET CLINIQUE D'AUSCULTATION appliquée à l'étude des maladies du poulmon et du cœur, par le docteur J.-H.-S. Beau, médecin de l'hôpital Cochin, membre de l'Académie impériale de médecine, etc. Paris, 1856, in-8 de 630 pages. 7 fr. 50

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS, philosophie, doctrines, institutions, critiques, mœurs et biographies médicales, par Louis Prisse. Paris, 1857, 2 vol. in-18 Jésus. 7 fr.

TRAITÉ D'HYGIÈNE NAVALE, ou de l'influence des conditions physiques et morales dans lesquelles l'homme de mer est appelé à vivre et des Moyens de conserver sa santé, par J.-B. Fonssagrives, médecin en chef de la marine au port de Cherbourg. Paris, 1856, 1 vol. in-8 de 800 pages, avec 57 figures dans le texte. 10 fr.

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DE L'OREILLE, par le docteur E.-H. Triquet, chirurgien et fondateur du Dispensaire pour les maladies de l'oreille, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris, 1857, 1 vol. in-8, avec figures intercalées dans le texte. 7 fr. 50

TRAITÉ D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE, ou Description et Iconographie pathologique des altérations morbides, tant liquides que solides, observées dans le corps humain, par M. H. Lebert, professeur de clinique médicale à l'université de Zurich, etc. Paris, 1855-1858.

Les livraisons I à XX sont en vente. Prix de chaque 15 fr. Ce bel ouvrage se composera de 2 volumes in-folio de texte, et d'environ 200 planches gravées, et la plupart coloriées. Il se publie par livraisons, chacune composée de 32 pages de texte et de 5 planches in-folio gravées et coloriées.

COURS DE MÉDECINE DU COLLÈGE DE FRANCE, par Cl. Bernard, membre de l'Institut de France, Paris, 1857, 3 vol. in-8, avec figures intercalées dans le texte.

En vente: Le tome I^{er} traite des effets des substances toxiques et médicamenteuses. 7 fr.

Les tomes II et III traiteront de la physiologie et de la pathologie du système nerveux.

LEÇONS DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE appliquée à la médecine, faites au Collège de France, par Cl. Bernard, membre de l'Institut de France, professeur de physiologie générale à la Faculté des sciences, professeur au Collège de France. Paris, 1855-1856, 2 vol. in-8 de chacun 500 pages, avec figures. 14 fr.

Le tome II^e, Paris, 1856, in-8. 7 fr.

TRAITÉ DES DÉGÉNÉRESCENCES PHYSIQUES, INTELLECTUELLES ET MORALES DE L'ESPÈCE HUMAINE et des causes qui produisent ces variétés maladives, par le docteur B.-A. Morel, médecin en chef de l'Asile des aliénés de Saint-Yon (Seine-Inférieure), ancien médecin en chef de l'Asile de Mareville (Meurthe), lauréat de l'Institut (Académie des sciences). Paris, 1857. 1 vol. in-8 de 700 pages avec un atlas de 12 planches lithographiées in-4. 12 fr.

TRAITÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET PRIVÉE par le docteur Michel Lévy, inspecteur du service de santé des armées, directeur de l'Ecole d'application de médecine du Val-de-Grâce, membre de l'Académie impériale de médecine, etc. Troisième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, 1857, 2 vol. in-8 de chacun 800 pag. 17 fr.

DE LA PROSTITUTION DANS LA VILLE DE PARIS, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration; ouvrage appuyé de documents statistiques puisés dans les archives de la préfecture de police, par A.-J.-B. Parent Duchâtelet, membre du Conseil de salubrité de la ville de Paris. Troisième édition, complétée par des documents nouveaux et des notes, par MM. A. Trébuchet et Poirat-Duval, chefs de bureau à la préfecture de police, suivie d'un Précis hygiénique, statistique et administratif sur la prostitution dans les principales villes de l'Europe. Paris, 1857, 2 forts volumes in-8 de chacun 800 pages avec cartes et tableaux. 48 fr.

Le Précis hygiénique, statistique et administratif sur la prostitution dans les principales villes de l'Europe comprend pour la France: Bordeaux, Brest, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, l'Algérie; pour l'étranger: l'Angleterre, Berlin, Brême, Bruxelles, Christiania, Copenhague, l'Espagne, Hambourg, la Hollande, Rome, Turin.

ICONOGRAPHIE OPHTHALMOLOGIQUE, ou Descriptions et figures coloriées des maladies de l'organe de la vue, comprenant l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique médico-chirurgicale, par le docteur J. SicHEL, professeur d'ophtalmologie, médecin oculiste des maisons d'éducation de la Légion-d'honneur. 1853-1857. Cet ouvrage formera environ 20 livraisons, composées chacune de 32 pages de texte in-4 et de 4 planches dessinées d'après nature, gravées, imprimées en couleur, retouchées au pinceau avec le plus grand soin. Prix de chaque livraison: 7 fr. 50

Les livraisons I à 17 sont publiées. Le texte se compose d'une exposition théorique et pratique de la science, dans laquelle viennent se grouper les observations cliniques, qui les met en concordance entre elles, et dont l'ensemble formera un *Traité clinique des maladies de l'organe de la vue*, commenté et complété par une nombreuse série de figures.

Les planches sont aussi parfaites qu'il est possible: elles offrent une fidèle image de la nature: partout les formes, les dimensions, les teintes ont été consciencieusement observées; elles présentent la vérité pathologique dans ses nuances les plus fines, dans ses détails les plus minutieux; gravées par des artistes habiles, imprimées en couleur et souvent avec repère, c'est-à-dire avec une double planche, afin de mieux rendre les diverses variétés des injections vasculaires des membranes externes, toutes les planches sont retouchées avec le plus grand soin.

L'auteur a voulu qu'avec cet ouvrage, le médecin, comparant les figures et la description, pût reconnaître et guérir la maladie représentée lorsqu'il la rencontrera dans la pratique.

TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE COMPARÉE DES ANIMAUX DOMESTIQUES, par M. G.-C. Colin, chef du service d'anatomie et de physiologie à l'Ecole impériale vétérinaire d'Alfort. Paris, 1854-1856, 2 vol. grand in-8 de chacun 700 pages, avec 114 figures intercalées dans le texte. 48 fr.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE, publié par les soins de la commission de publication de l'Académie, sous la direction de MM. F. Dubois, secrétaire perpétuel, et Depaul, secrétaire annuel. Paraît régulièrement tous les quinze jours, par cahiers de 3 feuilles (48 pages in-8). Le BULLETIN publie exactement tous les travaux de chaque séance de l'Académie. Prix de l'abonnement pour un an franco pour la France. 15 fr. Collection du 1^{er} octobre 1836 au 30 septembre 1856: vingt années formant 21 volum. in-8 de chacun 1100 pages. 140 fr. Chaque année séparée, in-8 de 1100 pages. 12 fr.